



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 10 Novembre 2021

29 Membres élus le 4 juillet 2020 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, MARGONELLI Catherine, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, IDLHAJ Hamed, ZAIR Mohamed, DISASSINI Guy, DELPORTE Fabrice, GAMBIER David, BACHIRI Karim, KERRAR Maggy, CINQUEMANI Sébastien, CORDIER Laurence, TABET Lucy, POULAIN Ophélie, DINI Kelly, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MAZURE Françoise, MASCARTE Roger, DESORT Betty, VEREZ Richard, URBANIAK Evelyne.

Membres ayant donné pouvoir : MM. DISASSINI Guy (pouvoir à MOREAUX Rémy), DELPORTE Fabrice (pouvoir à HIMEUR Kémici), TABET Lucy (pouvoir à FRASCA Geneviève), DESORT Betty (pouvoir PARNETSKI Claudine), VEREZ Richard (pouvoir à MICHON Jacques).

Membres Excusées : Mmes CORDIER Laurence, DINI Kelly.

Monsieur le Président :

Le quorum est atteint, on va pouvoir démarrer.

Je précisais, dans la mesure du possible, de garder le masque, sauf quand vous parlez parce qu'on n'entend vraiment pas bien ensuite sur la retransmission au micro.

On a une grande salle, donc je pense qu'on peut se permettre, quand on prend la parole, de ne pas avoir le masque.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Président :

On va pouvoir aussi désigner notre secrétaire de séance pour ouvrir formellement cette séance. Je vous propose que Madame Evelyne Urbaniak soit notre secrétaire de séance aujourd'hui.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Non.

C'est adopté à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 septembre 2021

Monsieur le Président :

On va pouvoir démarrer le deuxième point, qui est la validation du procès-verbal du conseil municipal précédent, celui du 28 septembre.

Est-ce qu'il y a des remarques sur le contenu ? Non.

Très bien, il est adopté à l'unanimité.

Désignation des délégués siégeant à la Commission d'Appel d'Offres et Jury de concours

Monsieur le Président :

Suite à la démission de Madame Harbonnier qui avait été actée la dernière fois, elle faisait partie de la commission d'appel d'offres et jury de concours, qui sont historiquement liés, on désigne les mêmes personnes pour la remplacer ?

Techniquement, il faut normalement recourir à un vote à bulletin secret. On peut, si tout le monde est d'accord, faire un vote à main levée, mais il faut une unanimité là-dessus.

Est-ce que quelqu'un s'oppose à faire un vote à main levée ?

Pas de problème, donc on fera un vote à main levée.

On ne m'a pas redonné un bulletin de vote, est-ce que quelqu'un peut m'en ramener un pour voir les noms, pour ne pas faire d'erreur sur les titulaires suppléants ? Merci.

Ça va être très simple. Je vais vous lire les noms en quelques instants.

C'est Madame Urbaniak, justement, qui va remplacer dans la liste qui vous est proposée, Madame Harbonnier sur la commission d'appel d'offres et jury de concours.

C'est une liste à proportion des groupes. De tête, je sais que Monsieur Mascarte y est en tant que titulaire, Monsieur Zaïr y est également en tant que titulaire. Merci. Nous avons ensuite Jocelyne Charlet qui est titulaire sur la commission, Madame Frasca et Madame Urbaniak qui viendrait remplacer Madame Harbonnier.

Sur les suppléants, pas de changement : Monsieur Ferenz, Monsieur Himeur et Madame Caron. Ensuite, Madame Parnetzki et Madame Poulain.

Voilà la liste qui vous est proposée pour la commission d'appel d'offres et jury de concours.

Est-ce qu'il y a des remarques avant de passer au vote ? Non.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

C'est adopté à l'unanimité des présents. Merci.

Désignation des délégués siégeant au Comité Technique

Monsieur le Président :

Je vous propose le même dispositif. Est-ce que quelqu'un s'oppose à ce qu'on le fasse à main levée ? Pas d'objection ?

C'est la même chose, exactement.

Nous avons Madame Harbonnier en suppléante sur le comité technique, nous la remplaçons par Madame Évelyne Urbaniak.

Ça nous fait, en titulaires : Laurent Desmons, David Gambier, Rémy Moreaux, Jocelyne Charlet, Marie-José Caron. Et, en suppléants : Guy Disassini, Sébastien Ferenz, Évelyne Urbaniak, Geneviève Frasca et Kémici Himeur.

Est-ce qu'il y a des remarques avant de passer au vote ? Non.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Vote à l'unanimité du comité technique, merci.

Intercommunalité : Rapport de la commission locale des transferts de charges du 12 octobre 2021

Monsieur le Président :

Vous avez la petite explication ici.

On a un document, s'il vous plaît, qui est le rapport puisqu'on avait eu la question en commission des finances lundi soir. Quasiment l'intégralité, il me semble, a été repris dans la délibération.

Donc, cette commission s'est réunie à Douaisis Agglo le 12 octobre. Il a d'abord été désigné un Président. C'est Monsieur Lionel Blassel, le maire d'Estrées, qui a été élu président de cette commission.

Voilà le rapport qui a été remis plus le tableau. Le tableau, vous l'aviez dans votre dossier. Le rapport avait été intégré dans la délibération.

Le principe, c'est que depuis 2016, où il y avait déjà eu une décision de la commission locale des transferts de charges, il y avait une montée en puissance progressive de la restitution. En fait, Douaisis Agglo va stopper de prendre en charge une certaine partie et donc, on reste sur le montant sur Waziers, nous sommes, que je ne dise pas de bêtise, à 87 756 euros, à priori, jusqu'en 2036, sauf si la commission se réunit d'ici là.

Donc il y a un gel qui est fait. L'idée, c'est que probablement, le taux, la taxe va quand même augmenter pour les habitants. Mais en gelant cette restitution, ça permet de ne pas l'augmenter trop et du coup, il y a un partage qui est fait entre les communes, l'Agglo et les habitants sur cette taxe.

Je précise simplement que ça a été voté à l'unanimité de cette commission le 12 octobre.

Monsieur Michon :

Oui, bien évidemment, on va voter contre cette délibération.

Alors, je m'explique. Il m'a fallu des années à Douaisis Agglo pour faire respecter l'équité, et c'est un mot que vous aimez bien, Monsieur Desmons, l'équité, entre les différentes communes. Alors, un petit rappel historique, cette somme qui nous est due vient du moment où existait le SIRFAG. Et quand le SIRFAG existait et qu'il avait en charge le ramassage et le traitement des ordures ménagères, un certain nombre de communes du SIRFAG participaient financièrement, directement, pour atténuer la charge sur les habitants.

Or, quand il y a eu la refonte totale, les sommes versées par les municipalités n'ont pas été reprises en compte dans le calcul. Or elles auraient dû être prises en compte, c'est de l'argent qu'on devait à ces municipalités.

Il m'a fallu plusieurs années pour convaincre la Commission de transfert de charges qu'il y avait un problème. Donc juridiquement, ça a été étudié. Et juridiquement, on a bien vu que j'avais raison sur cette répartition.

Ensuite, on s'est donc mis d'accord justement pour proposer sur les habitants des autres villes, parce qu'il s'agit des habitants des autres villes, de faire un échelonnement sur 20 ans. Donc, on était tombés d'accord, on a donc dit : "Oui, on ne va pas le toucher tout de suite, mais c'est une ressource d'un peu plus de 22 000 euros par an qui tombera dans les villes à qui on doit, cet argent-là."

Vous savez bien que je ne vais pas voter pour ça. D'ailleurs, j'interviendrai de la même manière à Douaisis Agglo pour rappeler qu'il s'agit d'une opposition d'équité entre les villes.

Et si on est d'accord, c'est-à-dire qu'on va accepter de perdre à terme 372 986 euros, c'est-à-dire 17 fois 21 939 euros.

Donc, je suis étonné que les autres maires aient voté comme un seul homme, ça. Les autres maires qui sont concernés. C'est regrettable. Je pense que si vous m'aviez contacté pour me dire : "C'est quoi cette affaire ?", j'aurais pu vous donner les éléments avant la réunion. Donc nous voterons contre cette délibération parce qu'il s'agit de l'argent qui revient à notre commune.

Monsieur le Président :

OK. Est-ce qu'il y a d'autres interventions avant de passer au vote ? Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Oui, c'était juste pour dire qu'en fait, quand un simple rapport parfois ne suffit pas et quand on demande des explications complémentaires sur un dossier, c'est ce genre, par exemple, d'explication qu'on aimerait avoir et qu'on n'a pas eue lundi en commission.

Monsieur le Président :

On peut passer au vote, s'il n'y a pas d'autre intervention.

Qui est contre ?

OK. Les deux groupes, on va dire, 12 personnes sont contre.

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Le complément en ne comptant pas les deux absentes. Merci. Alors, le point suivant.

S'il vous plaît ?

Oui, Monsieur Michon ? Allez-y.

Monsieur Michon :

Mais je prends note que donc votre groupe vote et accepte de perdre 372 000 euros, qui nous reviennent. Je prends note.

Monsieur le Président :

Oui, mais c'est la solidarité intercommunale, c'est vrai, n'est-ce pas ? C'est un peu cher, OK. Monsieur Bachiri, puis monsieur Mascarte.

Monsieur Bachiri :

Moi, je voudrais juste vous dire, merci pour ces explications, Monsieur Michon, parce que j'avais, moi, déjà, un peu à cette époque cette information avec le SERFAG, mais je n'avais pas le détail que vous nous expliquez.

Mais juste, pour bien comprendre : quand on est autour de cette table, est-ce qu'on est là pour défendre les intérêts des Wazierois ? Première question qui se pose à nous. Et là, on va dire que le compte n'y est pas. Perdre 372 000 euros, si pour vous, c'est normal, très bien. Et puis après les décisions au niveau de l'Agglo, on verra comment vous défendrez ça à l'Agglo.

Monsieur Mascarte :

Oui, simplement pour vous dire que Monsieur Michon fait partie du groupe majoritaire à l'Agglo. Apparemment, la semaine dernière, j'ai lu à la presse que Madame Charlet rejoignait également la majorité. C'est quand même surprenant.

C'est-à-dire qu'il y a des positions différentes par rapport à ce qui se passe. Je suis désolé, Monsieur Michon a quand même un groupe majoritaire et vote contre cette décision, quand même. Donc, à un moment donné, ayons le courage de ces actes.

Monsieur le Président :

Alors, je n'ai rien à ajouter là-dessus.

On va passer au point numéro 6, la décision modificative numéro 1, je laisse la parole à Madame Charlet, Adjointe aux Finances.

Finances : DM n°1

Madame Charlet :

Bonsoir à tous. Donc, on va passer à la DM.

On passe par le fonctionnement, on a un besoin par rapport à la masse salariale de 332 100 euros. Pour cela, des virements de crédit sont effectués pour équilibrer la DM.

Je vais faire part des numéros d'article.

Le compte 60-42, achat de prestations de service dans lequel je précise pour Madame Poulain qui m'avait posé la question, le compte est un compte où il y a des abonnements pour différentes choses : la plateforme locale Nova, les frais de repas de séjour de Malbuisson, des frais de repas pour les personnes âgées, des cartes de vœux. Donc vous voyez, c'est un ensemble. On avait provisionné un peu plus, donc on peut retirer 20 000 euros.

Ensuite, on passe au compte 61-22, crédit-bail mobilier, le leasing des véhicules. On avait fait une estimation pour l'année, et les locations se sont faites un peu plus tardivement, donc on a aussi un peu de mou. On enlève 30 000.

Après, on passe au compte 68-17. C'est une nouvelle dotation qui a été faite à la demande de la trésorerie : c'est d'instaurer une provision pour risques, pour différents impayés de plus de deux ans. J'ai le document des impôts si quelqu'un veut le consulter.

Ensuite, on a le compte 73-68, des taxes locales sur la publicité extérieure. Pareil, c'est une rentrée d'argent, une recette. C'est une loi qui date déjà d'assez longtemps et qui permet de taxer les sociétés et pour éviter aussi d'avoir un peu trop de publicité. Cette loi taxe les enseignes. On a mis une personne qui nous a fait une étude et ça permet de faire une rentrée d'argent de 48 000 euros.

La taxe additionnelle aux droits de mutation et de taxe de publicité, le compte 73-81, concerne l'urbanisme, et ce sont des virements qui sont faits directement de la trésorerie de Sin-le-Noble. Ça concerne des permis de construire ou autres. Là, on a 35 000 euros.

Ensuite, on a le compte 74-718, autres dotations et participations. C'est la tarification de la cantine, on risque d'avoir 10 000 euros de plus.

Le compte 74-741, communes membres. C'est la ville de Douai qui paye pour les écoles de Notre-Dame pour 18 500 euros.

Et le compte 74-751 concerne les fonds de concours de Douaisis Agglo, cela concerne l'entretien des bâtiments ainsi que la piscine .

Alors, le virement de la section d'investissement, 111 000 euros, on repasse à l'investissement. Là, on fait une charge de 10 000 euros puisque dans les emprunts, il y a des emprunts fluctuants, donc c'est une petite garde au cas, on a rajouté 10 000.

Les 21-311 et 21-312, on avait budgété assez large pour les travaux de l'Hôtel de Ville et les bâtiments scolaires. Donc, on peut retirer 70 000 pour l'hôtel de ville et 130 000 pour les bâtiments scolaires.

Ensuite, on a le 13-81 qui concerne la vidéoprotection. On n'a pas la subvention pour cette année, cela avait été accepté, mais plus de fonds disponible donc on réitère pour 2022.

Voilà la DM. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Mascarte :

Je voudrais revenir quelques instants sur la société de métrage. Vous avez dit avoir mandaté une société de métrage, mais dans les décisions directes, on n'a jamais vu de décision directe de prise par rapport à une société. Je voudrais savoir comment ça s'est passé, s'il vous plaît.

Monsieur le Président :

On vérifiera, mais il me semble que si la société s'appelle Revpack, il me semble qu'il y a une décision directe. Ça a été mandaté il y a déjà un an, mais on vérifiera.

Monsieur Mascarte :

Maintenant, je vais revenir à la DM.

En 2017, Monsieur Desmons, vous répondez à la presse, suite à une question : qu'est-ce qui coûte cher à la ville ? Les charges de personnel augmentent toujours à cause des NAPS, des contrats d'avenir, d'un personnel vieillissant, etc. Le maire, en l'occurrence, Monsieur Michon, nous dit que peu de villes de la taille de Waziers ont une maison de vacances et une piscine. Or, nous avons ces équipements depuis des années. Cela n'explique pas pourquoi les dépenses augmentent.

Aujourd'hui, je vous prends au mot, Monsieur Desmons, et Madame Charlet également, vu que vous êtes aux finances : un peu d'historique sur le chapitre des frais de personnel.

2015 : 5 421 000.

2016 : 5 478 000.

2017 : 5 643 000.

2018 : 5 541 000.

2019 : 5 357 000.

2020 : 5 510 000. Année Covid, je le conçois.

Au budget primitif, vous annoncez 5 728 320 euros, soit une marge par rapport à ce qui avait été consommé en 2020, de 218 247 euros. Vu les circonstances de la reprise du Covid, cette marge était, pour moi, tout à fait logique. Je ne vais pas revenir dessus, Monsieur Desmons. Et aujourd'hui, vous nous annoncez un global de 332 100 euros à ajouter, soit au global depuis le réalisé 2020 +550 347 euros, un demi-million d'euros. Un demi-million. Est-ce que vous pouvez expliquer aujourd'hui... Parce qu'on a demandé d'avoir les informations lundi, les deux groupes d'opposition vous ont demandé d'avoir le détail. Chose

qu'on n'a pas eue, on devait l'avoir pour aujourd'hui, si je ne me trompe pas. 9,89 % d'augmentation depuis 2020 et 13,13 depuis 2019.

Ce qui me choque, c'est quand même ces 500 000 euros.

En commission des finances, vous avez évoqué des raisons comme le personnel Covid à 35 heures par semaine pour six personnes, la restauration scolaire pour 11 personnes, la prime de précarité qui a été mise en place en 2021, les heures supplémentaires, les indemnités IFSE, les renforts espaces verts, les élections régionales et départementales.

Et, je le rappelle, les deux groupes d'opposition n'étant pas satisfaits de ce que vous avez pu dire, vous ont demandé plus de détails. Chose que nous n'avons pas pour l'instant. J'espère qu'on les aura par la suite.

Par contre, vous vous mettez bien en retrait concernant l'audit réalisé à votre arrivée, mais vous évoquez en commission des finances : "Il y a toujours une synthèse à faire. On y travaille. Ça se ressent sur le budget." Je parle du chapitre 64, frais de personnel, et "on va réorganiser". Je n'invente rien, c'est ce qui a été dit lundi soir.

Le mot "réorganisation" par rapport au personnel, j'aimerais savoir tout ce que ça peut sous-entendre en tant que chef d'entreprise ou bien maire d'une mairie.

Quoi qu'on en dise, ça se joue à un demi-million d'euros, ça doit s'expliquer, se justifier, car à ce jour, vous pompez dans l'investissement pour palier un manque d'anticipation.

N'est-ce pas vous, lors de la campagne, qui annonciez, en parlant de votre groupe, 2014-2020, le vrai bilan ? Vous avez critiqué notre groupe en disant : "présente toujours le budget de façon compliquée ou parcellaire", "évoque systématiquement la fatalité ou la responsabilité des autres quand il y a un problème", "prend des décisions sans jamais beaucoup d'explications". Aujourd'hui, on reprend note de tout ce que vous avez pu dire, Monsieur Desmons.

Et une remarque. Y a-t-il un pilote dans l'avion, à Waziers ? C'est la question qu'on peut se poser aujourd'hui. Plus 500 000 euros, au niveau de la masse budgétaire, masse frais de personnel, on n'a rien contre. Le personnel doit être rémunéré. Mais vous n'avez rien vu venir. Qu'est-ce qui s'est passé ? À un moment donné, vous nous parliez de Lego, il fallait empiler, empiler, empiler, et aujourd'hui, on se rend compte qu'on est vraiment dans un grand 8, un super 8, très dangereux.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Je vais répondre aux questions de Monsieur Mascarte, mais allez-y, Madame Poulain.

Madame Poulain :

Moi, je suis aussi particulièrement inquiète sur cet écart de 300 000 euros concernant les dépenses de personnel.

Surtout parce que je vous avais alerté par écrit, par mail. Le 30 mars 2021, j'avais fait un mail récapitulatif avec toutes mes interrogations concernant le budget, et j'avais notamment indiqué les dépenses qui me semblaient ne pas avoir été prises en compte dans le budget que vous avez présenté en avril, alors que j'ai voté oui, parce que j'étais encore dans la majorité. On a été virés, entre guillemets, juste après.

J'avais notamment pris en compte, par exemple, l'agent de nettoyage Covid dans les écoles, j'avais pris en compte la prime de précarité. On mentionne l'audit, la prime de précarité était mentionnée dans l'audit, et elle était même chiffrée. Donc, il suffisait de l'inclure.

J'avais aussi inclus le poste de collaborateur de cabinet et le poste catégorie A qui a été fait après, qui a été pris en décembre et qui n'a pas été pourvu.

Donc, j'étais à près de 300 000 euros de plus que ce qui avait été budgétisé dans le budget initial. Et j'attendais les pistes d'économies que vous alliez proposer pour arriver au budget que vous avez présenté, parce qu'on n'y est pas. Et pour moi, c'est vraiment le reflet d'une mauvaise gestion, d'une mauvaise anticipation et surtout, quand parfois vous dites que vous écoutez, vous n'écoutez pas tout, en fait.

Et malheureusement, en termes de gestion courante, j'ai pu voir un peu la façon dont vous fonctionnez, surtout quand on vient vous réclamer des effectifs supplémentaires, où vous dites oui systématiquement, mais entre guillemets, vous ne demandez pas le prix.

On ne peut pas gérer une mairie à la petite semaine. Quand on a une demande pour remettre des effectifs, bien sûr, c'est important, bien sûr, il faut les prendre en compte, mais vous avez aussi le devoir de maîtriser le budget et notamment, la masse salariale.

Monsieur le Président :

Alors, je vais répondre dans l'autre sens. Je vais d'abord vous répondre, Madame Poulain. Ce que vous dites là sur la fin, il faudra me donner un exemple. Parce que moi, je ne dis pas oui comme ça, sans chiffrer, sans regarder le coût. Donc, on ne va pas forcément citer de noms ici en conseil municipal, mais vous me direz ce qui vous a été rapporté parce que c'est faux. Alors, ensuite, sur votre alerte à 300 000 euros, c'est une façon de répondre à Monsieur Mascarte : effectivement, c'était une mauvaise estimation. Je l'assume. C'est une mauvaise estimation qui a été faite à l'époque. En tant que maire, j'en assume les responsabilités. Je vais vous donner quelques informations chiffrées derrière. Mais sur l'année 2021, qui est à la fois une année Covid et il y a eu d'autres choses, où l'estimation n'a pas été faite correctement à ce moment-là. Donc aujourd'hui, on l'acte. On le voit en fin d'année pour être au plus près de la réalité, pour vous donner toutes les indications. Mais effectivement, on a vu cet été que l'estimation n'était pas bonne et qu'il faudrait la revoir. Donc, le point principal, c'est le chapitre 012. On en a beaucoup parlé, sur les rémunérations du personnel. Ça a été expliqué en commission des Finances lundi soir. Jocelyne en a parlé un peu ici, Jocelyne Charlet, ce soir.

Comme élément complémentaire, si on revient à 2019 par exemple, pour comparer hors année Covid parce que 2020 était quand même vraiment particulier. 2021, encore une année Covid, qui est d'ailleurs une année Covid encore plus à plein parce que, surtout sur le premier semestre, il y a eu beaucoup d'impact.

Mais en gros, il y a eu l'application de la prime de précarité, effectivement : 10 % sur les salaires, sur les contrats de moins d'un an, ça fait environ 45 000 euros. Donc, qui vont déjà là, sans doute un peu plus.

Les personnels Covid, c'est environ 150 000 euros sur le surcoût. Par rapport à une année comme 2019, il y a une personne par école, donc six personnes à 35 heures sur le 1er semestre, qui étaient positionnées, et onze agents supplémentaires à la restauration scolaire pour respecter les protocoles. Et en plus, il y a eu plus de repas servis. Ça, vous avez dû voir dans la presse, on a été sollicités là-dessus. On en reparlera sans doute tout à l'heure sur la délibération Scolarest.

Donc, il y a un aspect aussi augmentation de la masse de personnel qui est liée au Covid, bien sûr, et à la restauration scolaire, Covid plus nombre de repas, qui est en nette

augmentation progressivement, depuis la mise en place en janvier 2020 de la tarification sociale.

Au niveau des services administratifs, y compris des services techniques, il y a des changements qui ont été effectués en 2020, y compris un certain nombre avant les élections, qui ont un impact sur le budget de plus de 100 000 euros. Ça vient se rajouter aussi sur la mauvaise estimation qui a été faite.

Les ACM et les colos en hausse de 30 000 euros, directement liés à la troisième session de Malbuisson. Là, on n'avait pas de certitude au mois d'avril, quand on a voté le budget, qu'il y aurait cette session. On aurait pu l'anticiper. On n'était pas encore sûrs à ce moment-là. Et aussi, la lourdeur du camp de l'Ardèche. C'est très loin et c'est compliqué d'aller là-bas. Il y avait des coûts cachés parce que des personnels des services techniques ou même, certains services administratifs ici y sont allés. Mais du coup, on a renforcé les services techniques pour assurer le suivi du centre social et de la ville aussi, pour pouvoir les accompagner. En plus des 30 000 euros dont je viens de parler, il y a eu 10 000 euros supplémentaires, au moins, d'impact sur les services techniques.

Le coût des élections, c'était un peu plus de 15 000 euros. Pareil, je vous donne tout ça par rapport à l'année 2019, auxquels il faut retirer les 2 900 euros, Monsieur Mascarte posait la question lundi, remboursés par l'État, mais du coup, qui ne sont pas en déduction du 012. Ça vient dans un autre compte. Mais c'est un autre chapitre. Ça permet de répondre à votre question. C'est loin de combler le coût des élections.

Nous, ce qu'on avait mis en place en début 2021, même s'ils ont été sur des contrats courts en fin 2020, c'est deux agents aux espaces verts, 35 heures, en remplacement de contrats qui étaient précaires ou qui n'étaient pas là. Ça a un impact parce qu'on avait vraiment un déficit d'agents. Ce n'est pas le seul endroit, mais c'est l'endroit où ça nous a paru le plus criant. Ça a tourné à plein sur l'année 2021.

Enfin, il y a un petit point, mais quand même, c'est le paiement de la FNC, Fond National Compensation du supplément familial, où en fait, là, il y a en effet un peu mécanique. Cette année, on a dû payer 2019 et 2021 parce qu'il y avait un retard de réclamation ou de paiement, peu importe. En tout cas, on l'avait mis au budget 12 000, c'était 22 000, mais du coup, en 2019, ça n'avait pas été payé. Du coup, ça a un impact quand on compare les deux années d'environ 35 000 euros.

Sur l'organisation, puisque vous en avez parlé, Madame Poulain : oui, il y a encore beaucoup de choses à faire. On y travaille, on le fait, on y travaille. Madame Charlet en a parlé suite à la commission, vous recevra ou proposera, Monsieur Mascarte, aux membres de la commission des finances qui le souhaitent, de venir consulter la synthèse de l'audit et vous pourrez voir à ce moment-là.

Oui, évidemment, on n'est pas satisfaits, quand on gère une ville, en fin d'année, devoir passer une DM comme ça, de ce montant-là. Ça ne doit quand même pas cacher des choses qui sont importantes. Il y a des recettes qui sont intéressantes, sur lesquelles on pourrait s'attarder un peu. L'optimisation de recettes par rapport à la taxe sur la publicité. On parlait de l'agglomération tout à l'heure : oui, effectivement, on perd d'un côté, on joue l'intercommunalité, mais finalement, on a 60 000 euros de plus de l'Agglomération que ce qui avait été mis au budget. Ça se joue dans les deux sens, la solidarité intercommunale.

Voilà ce que je pouvais vous répondre un peu sur cette DM et les questions que vous aviez déjà lundi.

Monsieur Michon :

C'est pour compléter un peu ce que Monsieur Mascarte vient de dire.

Quelques précisions techniques.

Les primes de précarité ne sont que sur les emplois créés en 2021. Avant, il n'y a pas d'impact. En fonction de ces renseignements-là, on savait dès l'embauche, en 2021, qu'il y aurait des primes de précarité à payer, donc dès la mise en place du budget. On savait avant. Ça aurait pu être fait.

Ensuite, j'ai entendu dans les remarques qui ont été faites qu'il y avait des embauches de prévues que vous auriez dû financer qui n'ont pas été faites. C'est ce qu'a dit Madame Poulain tout à l'heure. Ce n'est pas du plus, mais ce sera du moins, pour équilibrer.

Ensuite, vous parlez des ALSH. Tous les ans, on a des ALSH, on a des camps à l'extérieur de la ville, et on emploie du personnel technique pour aller aider au niveau là-bas. Ce n'est pas nouveau non plus.

Le supplément familial, la plus grosse partie avait été faite avant votre arrivée. La régularisation du supplément familial, avec des montants importants. C'était dans le chapitre dont on vient de parler de l'augmentation.

Ensuite, l'Agglo, c'est fluctuant tous les ans. Il suffit que la totalité du montant des dotations de l'Agglo ne sont pas payées sur une année, elles sont reportées sur l'autre. Une année, on peut toucher 30 000 en moins, et l'année d'après, toucher 60 000 en plus, puisqu'on va avoir la régularisation. C'est exactement comme ça que ça se passe.

Je voudrais dire maintenant que le personnel Covid, vous l'aviez déjà en 2020. Vous l'aviez déjà en grande partie en 2020. Ce qui a été justifié pour l'augmentation du budget de la masse salariale en 2021, c'est justement ça. Dans les arguments, si je comprends, c'est facile à reprendre dans le PV, ce que vous avez donné comme argument pour à peu près les 4 % d'augmentation de la masse salariale, c'est ce personnel-là. Et d'ailleurs, on l'a voté, on l'a compris, il n'y a aucun souci. Je voulais dire ça.

Je voudrais préciser, comme M. Mascarte, ce n'est pas une question de dire qu'il y a trop de personnel, etc., mais on a une inquiétude sur la gestion. On a vraiment une inquiétude sur la gestion. Je rappelle que vous avez décidé de supprimer un certain nombre de revenus qui étaient prévus annuellement. Je parle de la deuxième tranche de la zone du Bas-Terroir qui aurait pu financer un peu tout ça.

Donc, pour les années à venir, on a intérêt quand même à regarder les choses de la capacité financière qu'on va avoir si on veut notamment par exemple rénover les écoles à Notre-Dame, qui vont nous coûter cher. Il faudra aussi qu'on ait un budget un peu plus, j'allais dire sérieux, ce n'est pas le terme, mieux appréhendé si on veut obtenir les emprunts dont on aura besoin. Moi, je le dis, personnellement, je suis inquiet de la manière dont les choses se passent. Je voulais ajouter ça à ce qui a été dit et à votre réponse.

Monsieur le Président :

Message reçu. Monsieur Mascarte, vous avez une intervention ?

Monsieur Mascarte :

Il y a Madame Poulain, d'abord.

Madame Poulain :

Moi, je voulais juste revenir sur la synthèse de l'audit. On n'attend plus une synthèse de l'audit. L'audit, ça fait maintenant un an qu'on l'a. Il nous a quand même coûté plus de 20 000 euros. Il y a quand même des pistes très claires qui sont notifiées, des actions concrètes à mettre en place. Il y a des choses qui peuvent aller plus ou moins vite. On est d'accord. Là, on a encore perdu un an avant de mettre en place des choses. Vous me dites non, mais quand on vous demande des informations, vous ne les donnez pas.

Donc, à un moment donné, soit vous nous faites un point de là où vous en êtes, soit on constate en fait que le résultat est là. Il y a un écart de 300 000 euros sur les dépenses de personnel. On va tirer nos propres conclusions si vous ne nous donnez pas les informations. Un deuxième point que je voulais souligner aussi, c'est l'économie de 70 000 euros que vous faites du coup sur les travaux de l'Hôtel de Ville. Puisque-là, vous nous dites que vous avez su nous écouter entre guillemets et que vous n'allez pas faire les travaux de réorganisation que vous aviez prévus. De mon avis, je pense que vous avez eu deux problématiques. C'est que d'une part, je pense que vous avez sous-estimé le montant des travaux et que ça ne passait pas. Et du coup, la deuxième cause, pour moi, c'est que la non-maîtrise des dépenses de personnel vous contraint finalement à abandonner ce projet et que vous essayez juste, en fait, de vous en sortir un peu la tête haute, on va dire.

Et du coup, le deuxième point qui m'inquiète, c'est les moins 130 000 euros sur les bâtiments scolaires. Donc c'est des travaux qu'on ne pourra pas engager non plus cette année encore sur nos bâtiments scolaires, parce qu'il faut faire des régularisations sur le budget.

Monsieur le Président :

Je vais vous répondre sur les trois points que j'ai notés en tout cas.

Sur l'audit, ce n'est pas parce qu'on ne présente pas la façon tous les jours dont on tient compte qu'il n'y a pas du travail qui est fait. Comme je vous l'ai indiqué, ça revient à la majorité municipale, ça revient à la direction des services, ça revient au personnel que nous, on regarde, ça revient au comité technique où il y a des élus majoritaires, c'est bien normal. Et je peux vous dire que là-dessus, on y travaille. Maintenant, l'audit on l'a eu en janvier, l'année dernière. Les résultats, si on regarde au moins le mois, on pourrait voir... Moi, je vois des choses qui permettent d'être rassuré, pour répondre à l'inquiétude de Monsieur Michon. Mais ça, c'est un travail qui fait partie, combien de fois on a eu des discussions avec Monsieur Michon, le personnel, l'équipe majoritaire, ça regarde le maire.

La deuxième chose sur l'Hôtel de Ville, vraiment, c'était une enveloppe très large. 100 000 euros, c'est important. C'est vraiment en regardant, en travaillant cette année... Votre tract qui disait que Monsieur Michon avait réussi à faire que ça pendant un certain nombre d'années, ça m'a surpris parce que la dernière fois, on me dit : "Oui, mais alors ici, il ne faut rien changer", on est là pour changer les choses. On a trouvé des compromis qui nous semblent intéressants et qui passent largement sous les 30 000 euros. Et donc, effectivement, on avait peut-être eu un peu d'argent en début d'année. On a pu réduire, mais on n'est pas contraint et on ne sort pas la tête haute. Vous savez, une décision modificative comme ça, effectivement, c'est un mauvais moment à passer. Mais je ne suis pas inquiet sur l'avenir et sur le reste du mandat. Vous verrez que les choses se passent bien. Il y a des choses qui vont pouvoir se débloquer, se développer, mais ça ne se fait pas en coupant des têtes et en allant à toute vitesse.

Sur le bâtiment scolaire, 130 000 euros, c'est parce que de toutes façons, vous savez, l'école Lanoy qui sert de garderie et qui sert pour les CM2 de l'école Gambetta, la partie toiture a été faite pendant les vacances de la Toussaint. Le reste, menuiserie, ça devrait être pendant les vacances de février, si je ne dis pas de bêtises. Donc, on a focalisé sur celle-ci au départ. La dernière fois, je vous avais évoqué dans une réunion de commissions, je ne sais plus laquelle, si on se posait la question sur l'école Duclos. Et là, il y a eu un passage d'experts, etc., sur le site parce on se posait la question de la solidité par exemple de la toiture, etc., parce que rénover énergétiquement un bâtiment s'il y a des questions derrière, de solidité, etc., ce n'était pas forcément une bonne chose, donc on avait temporisé. Là, les premiers retours sont plutôt positifs. On a quand même une subvention à 45% là-dessus, ça serait bête de ne pas l'utiliser. Donc on va y travailler. Mais en fait, sur le budget 2021, puisque de toute façon, on n'a même pas lancé les appels d'offres dessus, évidemment, on n'aura pas besoin de l'utiliser.

C'est pour ça qu'on est allés chercher sur cette ligne-là par rapport au budget, parce que les autres choses qui étaient en investissement, je ne vais pas tous les citer, mais les autres choses ont été lancées. C'était là-dessus qu'on pouvait facilement aller chercher. Bien sûr, on remettra une ligne en 2022 en fonction du plan d'investissement qu'on vous proposera lors du débat d'orientation budgétaire.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Monsieur Mascarte, et après, on passera au vote.

Monsieur Mascarte :

Vous évoquiez le fait qu'on puisse participer à une réunion avec Madame Charlet, un responsable de groupe pour moi, un responsable du groupe tous engagés, concernant l'audit.

Mais apparemment, chez vous, tout le monde est au courant. Chez nous, personne n'est au courant. On travaille tous pour les Waziérois, donc je ne vois pas pourquoi cet audit ne serait pas rendu public, en conseil municipal. Point final. Plutôt que de se le faire entre quatre yeux. Ça, c'est ma première demande.

Ensuite, suite à notre réunion des finances de lundi, j'avais marqué, parce que je prends des notes quand je vais en commission, je ne suis pas comme certains, je ne suis pas au Club Med. Je ne citerai pas de noms. Vous disiez qu'il y avait encore une synthèse à faire par rapport au compte rendu de l'audit. Je crois que j'ai bien entendu ça, je ne sais pas si Madame Poulain est d'accord avec moi. Il y avait encore une synthèse à faire. Aujourd'hui, apparemment, vous dites que pas à pas, ça avance, mais ce n'est pas ce qui a été dit lundi, et qu'il y avait un plan d'action à mettre en place. Vous avez même dit : "On y travaille".

Et également pour revenir par rapport aux frais de personnel, pour un petit exemple tout simple : l'an dernier, au budget primitif, il était prévu 5 530 000. Vous avez passé une DM au mois de novembre de 60 000 que tout le monde a votée parce qu'il y avait la crise Covid, donc vous voyez, on n'avait rien à dire par rapport à ça. Il y avait les événements qui étaient présents. Et en fin de compte, vous réalisez que vous avez fait 5 510 000.

Cette année, 60 000, on passe au demi-million. C'est aberrant.

Voilà, c'est tout pour moi. Sachant que notre groupe sera contre la DM 1, non pas pour le fait de ne pas payer le personnel, par rapport à votre manque d'anticipation. Je crois qu'à un moment donné, il faut savoir être dans l'anticipation et non dans la réaction.

Monsieur le Président :

Juste pour répondre sur votre point, je n'ai pas dit qu'il y aurait une réunion entre quatre yeux, j'ai dit que vous aurez à disposition la synthèse de l'audit que vous pourrez consulter en présence de Madame Charlet. Vous pourrez regarder les conclusions-là.

Par contre, le travail qu'on fait pour que les choses avancent, ça reste à discrétion des services.

Monsieur Mascarte :

Là-dessus, je suis tout à fait d'accord que ça reste à discrétion de vos services, mais rendez l'audit public. Ce que je demande simplement, c'est que cet audit soit rendu public, Monsieur Desmons. C'est tout, point final.

Monsieur le Président :

Je vous avais expliqué pourquoi.

Monsieur Mascarte :

Soyons clairs et francs. On ne va pas faire un audit pour le plaisir, si vous l'avez fait, c'était pour les bonnes raisons. Maintenant, on va jusqu'au bout du bout.

Monsieur le Président :

On peut passer au vote ? Pas d'autres remarques ? Monsieur Bachiri.

Monsieur Bachiri :

En vous écoutant, vous avez un peu expliqué un peu ce qui avait coûté cher. Ce qui me fait un peu peur, c'est quand vous dites, par exemple, l'Ardèche. J'espère que vous n'allez pas faire des économies sur le dos de nos enfants. Parce que s'il y a bien un moment où ils ont le droit de s'aérer dans notre ville, c'est pendant les ALSH. Et aussi partir dans un centre de vacances. Je vous mets en garde de ne pas venir faire une économie à cet endroit-là. Nos enfants, ils ont aussi le droit, parce que tous les parents ne travaillent pas à Waziers, ils ont aussi des enfants qui aimeraient aussi connaître autre chose que Waziers. Je vous mets en garde sur cette partie-là. Ne faites pas d'économies et de mauvaises économies sur le dos de nos enfants. Merci.

Monsieur le Président :

Je n'ai pas dit ça, j'ai dit qu'en 2019, ils n'étaient pas partis en Ardèche. C'était plus proche et ça permettait que ça coûte moins cher. Ça fait des moins longues distances.

Monsieur Bachiri :

En 2019, ils ne sont pas partis, mais par contre, c'était déjà prévu.

Monsieur le Président :

Mais pas en Ardèche. C'était beaucoup plus proche. Je ne sais plus où. On peut passer au vote ? Madame Poulain, et après, on passera au vote.

Madame Poulain :

Juste pour dire que nous, on prendra évidemment la même position, c'est-à-dire un vote contre. D'autant plus qu'on avait déjà alerté sur le fait qu'il y allait avoir des problématiques sur le budget RH.

Monsieur le Président :

Je vais faire une réponse que Monsieur Michon avait déjà faite, on paiera le personnel malgré tout, malgré ce vote contre vos deux groupes.

Alors, du coup, est-ce qu'il y a quelqu'un qui s'abstient ?

Monsieur Mascarte :

Je voulais insister, Monsieur Desmons : on n'a rien contre le personnel.

Monsieur le Président :

Oui, mais je sais bien.

Monsieur Mascarte :

On est seulement sur votre problématique à vous, d'être dans la réaction et non dans l'anticipation. Je crois qu'on vous l'a dit et Madame Poulain vous l'a dit également : on n'a rien contre le personnel. Rien du tout.

Monsieur le Président :

Ne vous inquiétez pas, je n'allais pas faire croire ça au personnel, de mon côté.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Non.

Douze votes contre sur cette décision modificative.

C'est adopté à la majorité.

Contrairement à d'habitude, quelqu'un va passer, Monsieur Cucuzza, pour faire signer la DM en direct, parce que sinon, des fois, on a du mal à boucler. Comme ça, discrètement, il va la faire passer pour que vous puissiez signer avant la fin du conseil municipal.

Ça n'empêche qu'il faudra valider le PV, mais c'est toujours moins compliqué, quand on loupe la fin du conseil, de faire rattraper un PV derrière.

Parce que la DM, par contre, doit partir vite au contrôle de légalité.

Finances : Revalorisation des loyers des habitations et des garages communaux situés rue Faidherbe, rue de Bernicourt, rue Paul Eluard et Cité du Calvaire

Madame Charlet :

Il s'agit de revalorisation des loyers des habitations et des garages.

C'est du courant. C'est un indice qui est calculé avec une référence de 100 au trimestre 1998. Il est demandé à l'assemblée délibérante d'appliquer l'indice du deuxième trimestre 2021 paru le 16 juillet 2021, à compter du 1er janvier 2021, comme suit : nouvel indice de référence du loyer 131.12, variation annuelle de l'indice des références des loyers, il est plus 0,42 %.

Monsieur le Président :

Oui, une question. Madame Poulain.

Madame Poulain :

Une remarque. Je pense qu'il y a une erreur dans la délibération sur la date de mise en œuvre du nouvel indice. Est-ce qu'elle ne doit pas intervenir au 1er janvier 2022 ? Sinon, vous allez devoir appliquer un effet rétroactif et demander un paiement complémentaire.

Monsieur le Président :

Oui, effectivement, il y a une coquille. Il y en a une à la fin, aussi. On le dira tout à l'heure, mais il y a un 2022 qui manque aussi au lieu d'un 2021.

Ce sera corrigé dans la délibération. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? Qui est pour ?

C'est adopté à l'unanimité des présents. Merci.

Finances : Révision des prix Scolarest

Madame Charlet :

Il s'agit de la révision des prix Scolarest.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'après application de la formule de révision des prix sur la base des derniers indices publiés, les tarifs devront être diminués de 5,70 % au 1er septembre 2021.

C'est suite à une diminution de l'indice. Il est demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les nouveaux tarifs concernant les prix des repas.

Monsieur le Président :

Je vais rajouter. Il y a un autre tableau que je vais demander à la technique d'afficher.

Suite à la question qu'il y a eu en commission des finances, parce que c'est la première fois que les prix baissent. La restauration en général, ça augmentait tous les ans. On a demandé des explications plus précises que de se contenter de cette information de la baisse.

Cet indice des prix, c'est vraiment prévu dans le contrat 2018.

Des prêts à la consommation sur la partie cantine. Si vous descendez un peu, il va falloir zoomer beaucoup par contre : vous avez, sur l'année 2021, une baisse.

Janvier 2021, cet indice était à 102, il est descendu à 99. Je crois qu'avant, il était à 105, 104. C'est vraiment cet indice-là qui est calculé.

La mauvaise nouvelle, c'est qu'il est déjà en train de remonter. Mais l'année prochaine, ça reviendra sans doute à un autre niveau. Mais entre-temps, le marché arrive à expiration cet été, on aura retravaillé la question de la restauration scolaire.

C'est en tout cas une bonne nouvelle. Le tarif baisse. Comme, en plus, vous savez que le nombre de repas a bien augmenté, les chiffres avaient été donnés suite à une sollicitation de La Voix du Nord. C'est une bonne nouvelle d'avoir une réduction du tarif, même si derrière, sur chaque repas, évidemment, ce n'est pas une opération rentable, entre guillemets. La bonne nouvelle aussi, ça a été évoqué tout à l'heure par Madame Charlet, c'est que la tarification sociale qui avait été votée à l'unanimité à l'époque, en novembre 2019, prévoyait, quand il y avait des repas à 1 euro, au lieu d'avoir une subvention à 2 euros du repas, depuis le début d'année, on est passé à 3 euros de subventions de l'État, y

compris les collectivités qui étaient déjà dans le dispositif. Là, c'est un effet d'aubaine pour la ville.

Par prudence, on a mis 10 000 euros de plus, mais c'est plutôt un peu plus de 15 000, a priori, de recettes supplémentaires de l'État qui viennent par rapport à ces repas à 1 euro. C'était pour être un peu complet. Monsieur Michon, vous avez une question ?

Monsieur Michon :

Oui, je voulais revenir là-dessus tout à l'heure, parce que vous avez dit : "les augmentations du nombre de repas suite au passage à 1 euro."

Mais les calculs avaient été faits justement pour que ce passage à 1 euro, avec la tarification qu'on avait fait, ne nous coûte vraiment pas cher, même avec une forte augmentation du nombre de repas. Je suis content, vous venez de confirmer que ce que nous avons fait était bon pour les familles, ~~surtout pour les familles~~, et ne coûtait pas des prix exorbitants pour la collectivité. En plus, maintenant, avec une baisse du prix du repas, ça va encore être beaucoup plus intéressant.

On était les premiers à le faire dans le Douaisis, ce que bien évidemment la presse n'a pas repris, donc je profite qu'elle soit là. Nous étions précurseurs sur cette mise en œuvre du temps où j'étais encore maire et nous avons la majorité.

Monsieur le Président :

Depuis effectivement, il n'y avait pas beaucoup de communes qui avaient le droit et qui l'ont fait, et depuis, les critères se sont élargis. Donc, il y a plus de communes qui peuvent y participer, c'est pour ça qu'il y a d'autres communes aussi. Toute commune ne peut pas le faire, il faut répondre à un certain nombre de critères, c'était le cas de Waziers.

On en reparlera dans la dernière délibération aussi.

On peut passer au vote ? Non. Madame Poulain.

Madame Poulain :

Oui, je vous remercie pour ces explications complémentaires.

J'ai eu peur lundi à la commission parce que quand on m'avait dit que c'était dû à une baisse des produits d'alimentation, j'étais inquiète parce qu'on entend complètement le contraire. Effectivement, les indices sont établis, donc nous voilà rassurés.

Juste une petite remarque, parce qu'aujourd'hui, on sait que les communes doivent faire face à beaucoup de pression énorme qui pèse sur les services de restauration scolaire, notamment depuis la loi Egalim en 2018, qui a entraîné beaucoup de nouvelles obligations : on parle de bio, on parle de durable, on parle de végétarien, interdiction du plastique, etc., gaspillage alimentaire et surtout aussi dans le contexte de crise qu'on connaît.

Je voudrais profiter du conseil municipal pour réitérer ma demande de bien vouloir procéder à une évaluation écrite de la prestation du prestataire actuel, Scolarest, notamment en regard de la loi Egalim et dans le cadre du renouvellement du futur marché, et surtout, pour pouvoir écrire en toute cohérence et prendre en compte tous les aspects dans le nouveau cahier des charges qui va être établi.

Et on souhaiterait évidemment que ce bilan nous soit transmis soit par mail, soit lors d'une commission, comme vous le souhaitez, pour qu'on puisse faire des propositions pertinentes à inclure dans le nouveau cahier des charges et ne pas découvrir le cahier des charges une fois qu'il sera publié ou lors de l'ouverture des plis dans la commission d'appel d'offres.

Monsieur le Président :

J'avais bien entendu votre suggestion lundi soir. On va en parler en bureau municipal et on va voir comment on peut travailler là-dessus.

Ce que je vous ai dit aussi lundi soir, c'est que la réflexion là-dessus, elle est entamée depuis un petit moment. Il y a tellement de paramètres, il y a beaucoup de choses. Il y a évidemment la qualité perçue et réelle par les enfants, par les parents et par les enseignants.

Il y a la réalité aussi... La chance, j'ai pu échanger là-dessus avec Monsieur Michon à une époque, d'avoir une cuisine centrale dans une commune de la taille de Waziers à 7 500 habitants, c'est assez peu le cas. Donc ça, c'est quelque chose qu'il faut valoriser. Et la loi Egalim, le fait qu'on ait aussi des agriculteurs sur la commune et le travail sur les circuits courts, c'est des choses qu'on a vraiment envie de travailler. Je sais que j'ai des adjoints ici qui sont très sensibles à ça, qui y travaillent.

Après, je vais échanger avec eux sur la forme que prendra cette consultation et cette échéance qui arrive l'été prochain.

Monsieur Michon et ensuite, Madame Poulain.

Monsieur Michon :

Je crois que la remarque qui vient d'être faite est importante parce qu'entre le cahier des charges qu'on a signé à l'origine et la réalité d'aujourd'hui, il y a eu beaucoup de changement entre deux, puisqu'avec Madame Morantin, qui est dans la salle, on avait suivi de très près une évolution sur le bio, sur les circuits courts progressivement qui a été faite. Et bien évidemment, il faut réintroduire toutes ces données qui ont été gagnées mois par mois dans des discussions avec Scolarest pour le nouvel appel d'offres. Ça me paraît très important.

Monsieur le Président :

OK. Madame Poulain.

Madame Poulain :

Oui, je profite aussi. Je fais le lien aussi avec tous les programmes qui sont déjà mis en œuvre par Douais Agglo, auxquels il faut se rattacher.

Mais j'insiste vraiment sur la nécessité d'un rapport écrit. Pourquoi ? Parce qu'on n'évalue pas une politique publique. On discute avec les interlocuteurs, mais à un moment donné, on a besoin de rassembler ses idées et de les confronter. Et d'avoir un rapport écrit et structuré, ça permet de ne pas partir dans tous les sens.

Monsieur le Président :

On peut passer au vote pour constater et acter cette baisse de tarif.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

C'est adopté à l'unanimité.

Finances : Fonds de concours aux communes pour les piscines municipales

Madame Charlet :

Effectivement, c'est du classique, c'est le fonds de concours des communes pour les piscines municipales. Donc, Douais Agglo vire un montant de 40 000 euros pour la piscine. C'est l'équivalent pour participer au financement d'un poste de maître-nageur/sauveteur, voilà, dédié à l'apprentissage, pour les scolaires du premier degré dans les piscines.

Monsieur le Président :

Il y a des questions, c'est habituel ? C'est bon ? OK.

Donc, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

OK, c'est adopté à l'unanimité.

Finances : Convention entre le Conseil Départemental du Nord et les villes de Douai et Waziers relative à la pose de 2 plateaux surélevés et à leur entretien ultérieur

Madame Charlet :

C'est une convention entre le Conseil Départemental du Nord et des villes de Douai et Waziers, relative à la pose de deux plateaux surélevés et leur entretien ultérieur.

Donc, chaque commune, Douai ou Waziers, souhaite installer deux plateaux ralentisseurs, l'un sur la rue Jules-Ferry, l'autre, c'est sur la Clochette, rue Lucien Moreau, et là, c'est la commune de Waziers.

Il a été convenu que chaque commune finançait un plateau. Il sera installé et financé par la commune de Douai, celui de Ferry, je pense. C'est l'autre ? C'est rue Lucien Moreau et l'autre, ce sera Waziers.

Donc, ils entretiennent également le Plateau. Mais peut-être plus d'information, Monsieur Moreaux ?

Monsieur Moreaux :

Monsieur Zaïr était présent à l'époque, donc il n'y a absolument aucun souci à avoir. Deux plateaux devaient être faits, donc Douai prenait en compte cette année rue de la Clochette, et nous, nous prenons en compte la Rue Jules-Ferry.

La seule chose, c'est que, comme je l'ai dit à plusieurs reprises, non pas ce soir, la préfecture a eu beaucoup de retard et une réunion que nous avons eue ce matin avec différents acteurs. La rue de la Clochette qui aurait dû être faite déjà cette année, ça ne sera pas fait avant l'année prochaine, le début en deuxième trimestre. Quant à nous, ça sera budgétisé, mais pour l'année qui sera donc 2022 pour la rue Jules-Ferry.

Voilà, donc ces deux ralentisseurs, vu les excès de vitesse, seront les bienvenus.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Madame Parnetzki ?

Madame Parnetzki :

Oui, je voudrais simplement savoir quels sont les lieux exacts d'implantation, s'il vous plaît ? C'est grand, la rue.

Monsieur Moreaux :

Alors, concernant la rue Lucien Moreau ou la rue de la Clochette, ça va être situé avant les deux boulangeries, donc à la limite entre Sin-le-Noble et nous-mêmes, là où il y a une fourche. Et concernant la rue Jules-Ferry, ça va être fait à côté de la pharmacie. Voilà, donc à la proximité également du centre médical qui est situé sur Douai. Voilà.

Monsieur le Président :

Pas d'autre question, on peut passer au vote ? Madame Poulain.

Madame Poulain :

Est-ce qu'on sait du coup quand ils vont être installés ? À quel moment on projette les travaux du coup, maintenant qu'on a l'accord ?

Monsieur Moreaux :

Tout va dépendre. Pour la rue Jules-Ferry, ça va être envoyé pour l'année prochaine. Mais même cette année, concernant Douai, la rue de la Clochette, ça devait être fait cette année, mais la préfecture a plus de six mois de retard. Ce qui fait que même Douai est devant le fait accompli et pour la rue Lucien Moreau, ce sera fait que dans le deuxième trimestre 2022, concernant Douai, alors que ça aurait dû être fait déjà cette année, en fin d'année. J'ai répondu à votre question ?

Madame Poulain :

Je me demande pourquoi on ne le fait pas en 2021, du coup ?

Monsieur Moreaux :

Pardon ?

Madame Poulain :

Pourquoi on ne le fait pas en 2021 ?

Monsieur Moreaux :

Parce que le...

Madame Poulain :

Notre côté, Waziers. Après, Douai c'est la problématique de Douai, mais nous ?

Monsieur le Président :

Non, parce que la convention est avec le Département et donc c'est ça qui a pris du temps à être signé et qu'on ne pouvait pas le faire avant.

(Inaudible : pas de micro)

Monsieur le Président :

On peut, oui, mais on est au mois de novembre, il faut lancer les consultations, etc. Ce ne sera pas fait.

On vous répondra sur une date, il y a une commission des travaux qui se tiendra dans quelques semaines. On essaiera de travailler là-dessus. Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

Oui, pour donner l'explication, parce que ça serait assez incompréhensible. On passe une convention avec le Département et on nous parle de la préfecture.

Donc, qu'est-ce que la préfecture vient faire là-dedans ? Puisque le Département s'administre lui-même tout seul, il n'a pas besoin de la Préfecture. C'est parce que... Non, non, non, ce n'est pas une erreur. Et je vais expliquer pourquoi la préfecture : tout simplement parce que ces subventions proviennent d'une part des amendes de police. C'est-à-dire que sur les amendes de police, l'État a obligation de donner à une partie de ces amendes de police au Département pour l'amélioration des voiries départementales et la sécurité des voiries départementales.

Donc effectivement, le Département ne peut donner le feu vert aux travaux qu'à partir du moment où les comptes de la Préfecture ont été arrêtés sur les amendes de police. Or, tous les ans, on a le même problème, ce n'est pas de maintenant : la Préfecture met trois mois, six mois, sept mois, huit mois de retard pour pouvoir faire ça.

Et ce n'est qu'à cette condition qu'on peut toucher les montants. Il faut savoir qu'en plus, on ne peut pas anticiper des travaux, sauf à demander une autorisation particulière de faire les travaux avant d'avoir eu la notification de la Préfecture et du Département, et que dans cette notification, le président du conseil général vous dira : "Oui, je vous autorise à faire les travaux, mais ça n'obère pas mon accord sur le montant de la subvention."

Donc, il est toujours plus prudent d'attendre de voir tous les documents avant de commencer. Merci.

Monsieur le Président :

Merci pour ce retour d'expérience. Monsieur Zaïr, une question, une remarque ?

Monsieur Zaïr :

Juste par rapport au chiffrage, il avait été fait pour Jules Ferry. Ce qui s'est passé réellement, c'est qu'on ne l'avait pas budgétisé en 2021. Je vais enlever le masque, ça ira mieux. On ne l'avait pas budgétisé et on leur avait dit qu'on le ferait en 2022. C'est pour ça qu'il y a eu cet accord qui a été signé.

Par contre, je voudrais revenir sur l'école Guironnet, où là aussi, il y a eu un chiffrage de fait, et ces travaux seront faits quand ? Parce que là, du coup, le chiffrage était...

Monsieur le Président :

Les plateaux devant l'école Guironnet, rue Pasteur ?

Monsieur Zaïr :

Tout à fait.

Monsieur Moreaux :

Alors, le dossier est revenu il y a quelques jours, ce qui fait qu'alors que les plateaux que nous avons vus ensemble auraient dû être faits cette année, avec le retard qu'a expliqué Monsieur Michon, c'est simplement revenu il y a très peu de temps, et les deux plateaux seront faits, bien entendu, comme on est en fin d'année, l'année prochaine.

Monsieur Zair :

Je voudrais revenir aussi sur les coussins berlinois, les coussins berlinois qui sont en notre possession. Il y en avait un qui devait être rue des Houillères, on devait poser rue des Houillères. C'était une demande des habitants, surtout de ceux qui ramenaient leurs gamins à l'école. Ces coussins berlinois, on n'a pas de dérogation, on n'a pas besoin de faire quoi que ce soit. Pourquoi ils ne sont pas posés ?

Monsieur Moreaux :

Pour la bonne raison que la solution des plateaux a été choisie à la place des coussins berlinois...

Monsieur Zair :

Je parle de rue des Houillères. Là, on ne devait pas faire de plateau surélevé.

Monsieur Moreaux :

Non. Il n'y a pas de coussins berlinois aux services techniques.

Monsieur Zair :

On les a payés.

Monsieur Moreaux :

Non, ils avaient été commandés, mais ils n'ont pas été payés, ça n'a pas été fait. Donc automatiquement, ces fameux coussins berlinois se sont transformés en plateaux, mais on n'a pas de coussins berlinois.

Monsieur le Président :

On va essayer de revenir sur cette convention et je vous propose d'aborder ce point-là à la prochaine réunion de travaux, comme ça, vous pourrez entrer dans le détail.

Monsieur Bachiri, et après on passe au vote, ça vous va ? Allez-y.

Monsieur Bachiri :

Du coup, comme on signe beaucoup de conventions avec la ville de Douai en ce moment, que ce soit pour la cité éducative, les plateaux, j'en ai parlé avec Frédéric Chéreau à Douai, je lui ai expliqué que malgré tout, Douai et Waziers, c'étaient les deux villes qui se touchaient le plus, avec le plus de trottoirs.

Et je sais que Douai va essayer de se poser la question de savoir comment faire traverser sa fibre pour aller mettre de la vidéosurveillance sur la ville de Frais-Marais. Entre les deux, ça tombe bien, il y a Waziers. Le maire est favorable à la discussion avec vous sur l'idée qu'à un moment donné, on puisse avoir de la vidéosurveillance qui pourrait servir pour les

deux. Et du coup, je suis allé plus loin dans la démarche, je lui ai posé la question dans l'autre sens : comme ils ont une police municipale, est-ce qu'on ne pourrait pas penser à discuter pour les années futures ? Puisque ça se prépare. D'ailleurs, ce n'est pas avec le budget qui est le nôtre aujourd'hui, avec les écarts qui sont, qu'on pourrait le faire maintenant, mais ça se prépare.

Je vous demande d'entamer une discussion avec la ville de Douai à regarder avec eux, y compris avec la police municipale, quel serait le coût que nous aurions à financer à Waziers pour avoir aussi la police municipale qui pourrait passer dans nos rues avec une convention. Le maire de Douai est prêt à y travailler.

Donc, si vous pouvez en discuter avec lui, que ce soit la partie de Notre-Dame, la Clochette ou pour aller jusque La Marchette ou la route de Tournai, on a beaucoup de rues en commun avec Douai. Et comme il y a plusieurs choses qui sont là, il y a des passerelles qui sont ouvertes entre nous.

Moi, je vous demande d'aller plus loin dans ce débat et de discuter avec le maire de Douai, à savoir si on ne pourrait pas profiter de la vidéosurveillance et aussi de la police municipale. Chiffrer tout cela pour regarder quel est le coût réel, si oui ou non, on peut se permettre de le faire ou pas.

Monsieur le Président :

Alors, je ne vous ai pas attendu pour travailler là-dessus, Monsieur Bachiri. Frédéric Chéreau m'en a parlé directement la semaine dernière. Donc, il m'a expliqué exactement ce que vous venez de dire, donc on va regarder.

Sur la partie fibre vidéoprotection, même si ça peut poser des problèmes de CNIL, etc., pour l'instant, on n'est pas encore rentrés là-dedans, mais pourquoi pas. Ça se regarde.

Après, sous l'impulsion de Monsieur le Préfet Jacques Destouches, à l'époque où il était sous-préfet, il y a une proposition de l'État de travailler à quelques communes : Waziers, Sin-le-Noble, Douai et Quincy, sur un contrat de sécurité intégré. Et du coup, ça pourrait ouvrir la porte sur des dispositifs de police intercommunale, etc.

Mais on n'en est vraiment pas là. En tout cas, ce sont des sujets qu'on regarde. Monsieur Moreaux était avec moi à cette réunion. Pour l'instant, on regarde et on affine les choses. Ça va prendre un peu de temps.

Monsieur Michon, et après, on va revenir sur ce vote de convention parce qu'on s'égaré un peu, je pense.

Monsieur Michon :

Deux secondes. Comme la question a été posée, vous me permettez de donner un peu notre avis là-dessus.

Bien évidemment, le sous-préfet et le préfet vont pousser à ce qu'il y ait des polices communales et intercommunales. Mais avec le seul objectif, c'est que l'État se décharge d'une de ses responsabilités régaliennes, qui est la sécurité des biens et des personnes dans le pays. Bien évidemment, on ne changera pas de position sur toutes ces choses-là et on sera bien sûr contre cette mise en place.

J'attire l'attention qu'on vient de discuter du budget. On vient de discuter de l'avenir du budget. Je crois qu'il y a d'autres postes plus importants sur lesquels on devrait mettre nos finances, plutôt que de mettre en place une police intercommunale.

Monsieur le Président :

On passe au vote sur ces bonnes paroles. Point 10, qui est contre cette convention ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

OK, c'est adopté à l'unanimité.

Finances : Subvention allouée au Centre Social dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse

Madame Charlet :

Ça concerne une subvention allouée au centre social dans le cadre du contrat Emploi Enfance Jeunesse.

Différentes actions sont faites par le Centre social et culturel. La commune reçoit un montant de 55 669,70 euros. Une partie est reversée, la partie concernant le centre social, 44 019,61 euros. Le reste étant la commune qui a effectué les différentes actions.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a des questions ? Des remarques ? C'est habituel ? Pas de questions, pas de remarques ? On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

OK, c'est adopté à l'unanimité.

Remboursement de frais

Monsieur Dogimont :

Merci, bonsoir à tous ! Ce point concerne le remboursement de frais dans le cadre de la manifestation qui a été faite dans le cadre d'un bal Swing.

Donc, comme expliqué en commission, c'était Douai pour le Swing qui souhaitait présenter le groupe de danse et en même temps, en collaboration avec notre atelier jazz qui était de l'espace culturel.

Lors de cette organisation, on a demandé aux associations de participer et de se faire une recette sur le bal.

Comme on n'a pas rémunéré au départ, les prestataires, enfin, les participants plutôt, les danseurs et musiciens, on a proposé de leur attribuer un ticket. Un pour la boisson, un pour le salé et un pour le sucré pour les remercier de la belle prestation qu'ils ont faite.

Ils ont tous été dotés et c'est pour rembourser les associations qui ont avancé cet argent pour les boissons, le salé/sucré. Ils se sont fait déjà leurs propres recettes sur l'événement.

Et là, c'est la partie que nous remboursons à ces associations pour ce qu'ils ont avancé à nos danseurs et musiciens.

- CŒURS EN NORD : 101 euros
- LES FOULEUX D'PAVES: 39,50 euros
- APEIW (Guironnet): 96,50 euros

Monsieur Michon :

Pour ma gouverne personnelle, j'avais cru comprendre que précédemment, ce qui avait été expliqué aux associations, c'est que la mairie achetait les denrées, achetait tout, quand il y

avait une manifestation municipale. Ensuite, il y avait la répartition, qui a été discutée, une espèce de convention tacite.

Si je comprends bien, les associations ont acheté leur propre matériel, nourriture, matières premières, etc. Ils ont encaissé l'argent et les bénéfiques, et c'est pour ça qu'on paye, qu'on rembourse.

Monsieur Dogimont :

Non. Je vais expliquer.

Au niveau des facilités, c'était pour des associations, par exemple, qui avaient des difficultés éventuellement à avancer. Je ne voulais pas exclure des petites associations. S'il en avait besoin, on aurait pu favoriser leur avancée éventuellement et qu'ils nous remboursent ensuite les denrées. Là, sur un autre sujet comme ça, les associations, je leur ai suggéré de proposer l'alimentation lors de la manifestation, mais pas dans le sens où on avançait quelque chose. Là, c'était des propres denrées qu'ils ont faites eux-mêmes, mais on n'a pas avancé.

Monsieur Michon :

C'est bien ce que je dis.

Monsieur le Président :

C'est juste pour préciser, peut-être, c'est qu'effectivement, pour la Fête Nationale, la météo ne nous a pas aidés, mais on ne pouvait pas prendre le risque qu'il y ait un problème d'approvisionnement. C'est pour ça qu'on a fait comme ça. Sur un événement comme ça, si jamais il n'y avait pas eu de tarte au sucre au bal Swing, je pense que tout le monde aurait quand même passé une bonne soirée, c'était moins gênant. C'est pour ça qu'on a fait un dispositif un peu plus léger.

Monsieur Michon :

C'est pour bien comprendre que c'était une manière différente de ce qui avait été...

Monsieur Dogimont :

C'était totalement différent, mais je n'ai pas dit qu'on allait à chaque fois payer toutes les denrées alimentaires, et à chaque fois, ils allaient encaisser les recettes. C'est ce qu'on a fait pour le 13 juillet, je vous l'accorde. Mais là, sur l'organisation de ce bal, on l'a organisé différemment, oui.

Monsieur Michon :

J'ai une petite remarque. Pourquoi ? Parce que c'est bien que tout le monde soit au courant. Dans un courrier, Monsieur Desmons m'a dit que l'équité... Vous allez l'entendre souvent, "l'équité", monsieur Desmons. Monsieur le Maire, plus exactement. Excusez-moi. L'équité, c'est que les règles du jeu soient établies à chaque fois très précisément.

Monsieur Dogimont :

Mais lorsque je propose aux associations de participer à un événement, on voit avec eux. Je vois déjà le nombre d'associations qui se présentent et selon le nombre d'associations, le nombre de personnes, j'essaie de faire vraiment pour que chaque événement, se

dimensionne comme il faut pour les associations. Qu'ils puissent se faire une recette avec des règles qui changent, je ne les établis pas à chaque fois, c'est selon les associations qui veulent participer. Et après, si une association se présente et qu'ils sont peu nombreux, je ne veux pas les refuser en disant : "Non, on ne serait pas capables d'accueillir 1 000 personnes lors du 13 juillet." C'est pour ça que j'essaie d'adapter à chaque fois.

Monsieur Michon :

On a très, très bien compris. Mais ce qui serait encore mieux, c'est qu'au moins, les élus soient au courant chaque fois de la manière dont les choses se passent. C'est tout.

Monsieur Dogimont :

J'entends.

Monsieur le Président :

On peut passer au vote, s'il n'y a pas d'autres remarques ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

C'est adopté à l'unanimité. Merci.

Ressources Humaines: Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Monsieur le Président :

Je ne vais pas vous la lire, elle est à l'écran.

En gros, c'est pour prévoir des postes pour pallier aux besoins réguliers de la collectivité et pouvoir assurer une continuité des contrats actuellement en cours.

Ces postes seront peut-être utilisés pour la fin de l'année, mais certainement en janvier, afin de créer, lors du conseil municipal de décembre, des postes à durée plus longue. On est en train de travailler là-dessus, puisque on parle souvent de précarité, on en a parlé tout à l'heure. Dans l'immédiat, c'est pour pallier aux besoins réguliers de la collectivité.

La différence prise avec septembre, c'est qu'en septembre, c'était sur le recrutement d'agents contractuels pour le remplacement d'agents absents. Cette fois-ci, c'est pour des postes vacants suite à un besoin de la collectivité, comme des agents non remplacés depuis leur départ en retraite, par exemple, des agents d'entretien dans les écoles.

C'est une délibération habituelle, mais je tenais à vous le préciser.

Est-ce qu'il y a des questions ? Madame Poulain.

Madame Poulain :

On réitère, comme d'habitude, simplement nos alertes, vous l'avez dit, sur le recours aux contractuels. Parce qu'on voit quasiment à chaque conseil municipal passer une délibération pour un accroissement saisonnier d'activité. Au final, on est quand même en légitimité de se poser la question : est-ce qu'il n'y a pas des postes pérennes qui peuvent être créés ?

Ça, c'est votre gestion, comme vous le dites, mais on insiste encore une fois sur le fait de favoriser plutôt des emplois pérennes et des titulaires de la fonction publique sur ces postes-là.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? On y travaille, sur la précarité des emplois pérennes.

On peut passer au vote ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité.

Ressources Humaines : Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié un accroissement temporaire d'activité (article 3, 1er alinéa de la loi n°84-53 du 26/01/1984)

Monsieur le Président :

C'est une délibération qui permet de renouveler le contrat d'un quasi Etaps pendant un an, en attendant les résultats du concours.

C'est habituel, tout le monde sait de qui il s'agit.

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques avant de passer au vote ? Non.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

C'est adopté à l'unanimité.

Délibération portant autorisation d'ouvertures des commerces le dimanche

Monsieur le Président :

Monsieur Delporte, des commerces, n'étant pas là, je le présente. On ne va pas vous le lire ici. Historiquement, la délibération prévoyait des ouvertures. Il n'y a pas besoin de demander d'autorisation particulière jusqu'à cinq dimanches d'ouverture par an pour les commerces, entre 5 et 12, il faut une délibération du conseil municipal qui est ensuite soumise à l'Agglo. Historiquement, ici, on prenait des délibérations à 12 dimanches. C'était d'ailleurs à l'unanimité, il me semble.

L'an dernier, on a proposé 5 dimanches. Ça a été adopté à l'unanimité également, d'ailleurs. On a eu ensuite quelques retours. On a coupé la poire en deux : on propose une délibération ici à 8 dimanches. Personne ne nous en a demandé 12, mais quelques-uns nous ont demandé 8. On s'est dit que c'était peut-être un compromis. Maintenant, c'est un sujet qui peut faire débat sur le volontariat, pas volontariat. On a eu des discussions, on en avait eu à l'époque, on en a eu encore là. On propose cette délibération-là. Chacun est libre de son vote.

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Monsieur Bachiri ?

Monsieur Bachiri :

Cette délibération-là, à l'époque, quand je n'avais pas été trahi, j'avais pris position un peu simple. J'avais dit à l'époque que le travail du dimanche, certaines enseignes sur notre territoire, elles n'ont pas besoin finalement de notre autorisation puisque la loi leur donne la possibilité d'ouvrir comme elles le veulent. Cette délibération-là, je ne sais pas pourquoi elle arrive tous les ans, puisqu'aujourd'hui, il y a un décret qui fait qu'elles peuvent ouvrir.

La question que je me pose, c'est par rapport au fait qu'on passe de 5 à 8.

Pour les deux enseignes, on ne va pas citer les noms, mais pour ces enseignes où vous autorisez, vous, 8 dimanches.

Le 5 dimanches, c'était très bien, parce que 3 dimanches en décembre, 2 dimanches pour les soldes, le compte y est. On est sur 5 dimanches.

Le problème, c'est que si maintenant, vous en autorisez 8, je voudrais comprendre quels sont finalement les 3 dimanches où ils voudront rouvrir.

Parce qu'on va commencer à avoir une zone qui va finalement ouvrir tous les dimanches. Et après, de 5, on va passer à 8, et de 8 à 12. Je voudrais quand même vous rappeler gentiment que le travail du dimanche, c'est juste un recul sociétal, dans l'esprit. Ce n'est pas une avancée. Quand on commence à donner des dimanches en plus, posez-vous la question avant de les donner, savoir si ceux qui vont travailler, est-ce qu'ils vont travailler de façon volontaire ou de façon subie.

Je vais vous dire, avec l'expérience que j'ai aujourd'hui de ce travail là, c'est qu'aujourd'hui, il y a des gens qui viennent travailler juste le dimanche, parce que les fins de mois sont difficiles pour eux. Ça met un peu de beurre dans les épinards.

Maintenant, moi, je ne suis pas là pour tirer des négos vers le bas. Je vais voter contre, personnellement. Je pense que vous n'avez pas de doute là-dessus. Je vais voter contre. Mais quand même, dans cette assemblée délibérante, il faut quand même se poser des questions. Quand vous autorisez de 5 à 8, c'est que vous ouvrez la porte, possiblement demain, puisque vous ne reviendrez pas à 5, je pense que si on laissait à 5, ça veut dire qu'on demande aux gens de s'adapter à nous. Sauf que là, on ouvre la porte pour que finalement, on s'adapte à eux.

Les 3 dimanches de décembre, ça se tenait. 2 dimanches de soldes, ça se tient. Passer à 8, je ne vois pas à quel moment on pourrait ouvrir à l'année sur ces deux commerces, dont je ne citerai pas le nom, parce qu'a priori, il ne fallait pas les citer.

Personnellement, pour notre groupe, on va voter contre ça, parce que je vous rappelle que c'est juste un recul sociétal.

Monsieur le Président :

Vous avez bien résumé les avantages et inconvénients, les discussions qu'il y a autour de ce sujet-là. Monsieur Michon, une remarque ?

Monsieur Michon :

Une remarque et une explication de vote également.

Je crois que Monsieur Bachiri a parfaitement raison. Nous faire voter ça maintenant, c'est un peu se foutre de nous. Je ne parle pas de vous, je parle de la loi qui nous y oblige. Effectivement, il y a des décrets qui autorisent tout et n'importe quoi.

On va, nous, nous demander de prendre une position, alors que demain, un simple décret dira : "On peut ouvrir tous les dimanches."

Nous aussi, jusqu'à 5, on aurait donné notre accord, comme habituellement. À partir du moment où on bouge et on passe à 8, on votera contre également.

Monsieur le Président :

Jusqu'à l'année dernière, vous votiez 12. Vous votiez 12 les autres années, non ?

Monsieur Michon :

Non.

Monsieur le Président :

Si, si, Monsieur Michon. Vous passiez 12.

Monsieur Michon :

On n'a jamais eu de demande pour voter 12 ouvertures le dimanche. Jamais.

Monsieur le Président :

On vérifiera, il me semblait. Je ne sais pas si quelqu'un peut vérifier.

Monsieur Michon :

La délibération était exactement la même.

Monsieur le Président :

Non, non. L'an dernier, on l'a ramenée de 12 à 5.

Je me tourne un peu vers les services qui ont peut-être une meilleure vérification, mais vous étiez à 12, l'an dernier. On a pris ce choix de restreindre directement à 5. Là, on remonte à 8. On trouve un compromis entre la position que vous aviez depuis des années et celle qu'on a prise l'an dernier.

Monsieur Michon :

Ce n'était pas nous qui avons proposé la délibération, mais vous, l'an dernier.

Monsieur le Président :

C'est le conseil municipal qui se positionne entre 5 et 12.

Monsieur Michon :

Disons que si on l'a voté l'année dernière, ça nous a échappé.

Monsieur le Président :

Mais les autres années, vous la votiez, et nous aussi, à l'époque, avec Monsieur Bachiri. On l'a votée avec vous sur 12.

Monsieur Michon :

On était à 5, pas à 12.

Monsieur Bachiri :

Monsieur Desmons, ne laissez pas croire à cette assemblée que je votais pour travailler les dimanches.

Monsieur le Président :

On vérifiera.

Monsieur Bachiri :

Je me bats tous les jours pour ne pas travailler le dimanche. Ne faites pas croire ici, ce soir, que Karim Bachiri votait pour travailler les dimanches, s'il vous plaît. De grâce, arrêtez. Ce n'est pas parce que vous le dites fort que ça fait une vérité, mais là-dessus, il ne faut pas y aller.

Moi, je vote contre le travail du dimanche, je vois dans mon entreprise la casse que ça génère, le travail le dimanche.

Au départ, ils ont poussé le travail du dimanche de 9 heures à 13 heures. Aujourd'hui, on oblige les gens de 9 heures à 18 heures, et demain, c'est de 9 heures à 20 heures. Du lundi au dimanche soir. Il n'y a plus de repos dans la semaine.

À un moment donné, ce n'est pas moi qui vous ai dit que j'avais voté, ce n'est pas possible. Et d'ailleurs, si vous vous souvenez un peu, les débats qu'on avait eus ensemble, ils étaient plutôt sur le fait que moi, je n'étais pas contre le fait... Parce qu'il faut aussi avancer avec son temps. Mais sincèrement, la question qui se pose ce soir, expliquez-moi, vous, Monsieur Desmons, pourquoi vous accordez le plus 3 ?

Il ne s'explique pas, le plus 3.

C'est un choix personnel. C'est un choix de votre groupe. 3 dimanches de Noël, franchement, c'est un moment, pour ces entreprises-là, où ils travaillent beaucoup, pas de problème. Les soldes, OK, mais demain... Je crois que Monsieur le sous-préfet avait accordé à une enseigne une ouverture exceptionnelle, si je ne m'abuse, puisque l'an passé, nous, on ne l'avait pas autorisé, et Monsieur le sous-préfet l'a autorisé. Ce n'était pas nous qui l'avons autorisé, c'est Monsieur le sous-préfet.

Aujourd'hui, la question qui se pose, c'est que l'assemblée délibérante qui est là ce soir, elle doit voter. Chacun prend ses responsabilités là-dessus. Moi, personnellement, je le redis au micro, je n'ai jamais voté pour le fait de travailler le dimanche.

Là-dessus, qu'on soit clair.

Monsieur le Président :

Je vous confirme que si. C'était toujours présenté à 12 dimanches par an. C'était voté à l'unanimité précédemment.

La délibération étant compliquée, je vous rejoins, Monsieur Michon, en disant que finalement, on demande ça aux mairies. Finalement, nous, il faudrait qu'on aille faire un sondage de la population sur ce qu'elle souhaite.

Après, quand on est maire d'une commune, c'est aussi intéressant d'avoir de bonnes relations avec les entreprises installées sur le territoire, parce qu'elles peuvent aussi aider sur des emplois, sur des festivités où elles peuvent participer sur des animations, sur des cadeaux. Encore une fois, c'était un compromis.

Maintenant, la délibération comme ça, à 8, je vous propose de la passer au vote. On n'aura pas d'unanimité là-dessus, je comprends bien.

Monsieur Bachiri :

Pour finir quand même là-dessus, Monsieur Desmons, le fait que d'avoir de très bons rapports avec les gens qui sont sur notre territoire, ça me paraît un minimum et ça s'appelle de la correction. Je n'ai pas de problèmes avec ça. Mais est-ce qu'au fait de vouloir garder de bonnes conditions, on doit faire finalement reculer le concept d'une vie normale aux familles ? C'est une question qui se pose à nous tous. Vous pensez que parce qu'on aura donné 8 dimanches, 12 dimanches, 15 dimanches, l'entreprise va vous donner plus demain ? Elle a des lignes à respecter aussi.

Pour la délibération, je vais quand même revenir sur la délibération. Sur la délibération concernant l'enseigne la plus grosse qui est chez nous, qui s'appelle Leroy Merlin et Arbres & Fleurs, ils n'ont pas besoin de notre accord. Ils n'ont pas besoin qu'on le passe au conseil municipal, puisque de droit, ils peuvent revenir comme ils veulent.

Monsieur le Président :

Je suis tout à fait d'accord et c'est ce que disait Monsieur Michon, c'est qu'on nous demande là-dessus, alors qu'il y a plein de décrets, plein d'autres règles, qui font que de toute façon... On est en train de parler de trois magasins sur la commune qui pourraient le faire. Il y en a deux d'entre eux qui sont intéressés à le faire à 8, à la limite. D'autres ont des dispositions. C'est vraiment un sujet qui ne devrait même pas être aux communes de décider de passer une délibération là-dessus.

Ceci étant dit, est-ce qu'on peut passer au vote ? C'est bon ?

Qui est contre cette délibération ? 12 personnes.

Qui s'abstient ? Trois, et vous avez des pouvoirs. Je vais dire les noms.

Madame Dehen, Urbaniak, Frasca et Charlet, avec les pouvoirs.

Je pense que la délibération, qu'on fasse le compte, elle ne passe pas. OK.

La délibération ne passe pas, ça veut dire que ça reste à 5.

C'est la démocratie qui parle. Monsieur Bachiri ?

Monsieur Bachiri :

Je tiens quand même à féliciter ceux qui ont eu le courage de lever leur main et de maintenir quand même un certain esprit de conviction. Je remercie les personnes de votre groupe qui ont levé la main et qui n'ont pas changé par rapport à l'an passé.

Monsieur le Président :

Tout à fait. De toute façon, on en avait parlé entre nous. On savait que ça ne faisait pas l'unanimité.

Urbanisme : Aliénation d'un terrain

Monsieur Ferez :

Merci, Monsieur le Maire.

Ce qui est demandé, justement, c'est de pouvoir autoriser Monsieur le Maire à vendre une parcelle cadastrée en AH43 pour une superficie de 407 mètres carrés au profit de Monsieur Mourette. C'est des actes...

Monsieur le Président :

Je crois qu'il y a un plan. Je ne sais plus s'il a été fourni. Si vous pouvez l'afficher.

Monsieur Ferez :

Le terrain demandé jouxte sa propriété et concerne un terrain d'usage de jardin, un passage à proximité de sa maison. C'est la partie hachurée.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques sur ce cas particulier ? Non.

On peut passer au vote. Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

C'est adopté à l'unanimité.

Convention avec le Conseil Départemental relative à l'implantation et l'entretien d'un panneau d'informations rue Pasteur

Monsieur le Président :

Vous savez, c'était au budget cette année. Ça avance. Il y a des autorisations à obtenir, Enedis qui doit ramener du courant, etc., sur celui-ci. L'idée, c'est qu'il soit à peu près côté pignon, côté mairie, mais pas loin de la laverie, rue Pasteur.

C'est une route départementale, donc il faut une autorisation du département pour ça.

L'idée, c'est de passer une convention là-dessus pour que ça puisse se faire.

Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ? On peut passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité.

Développement d'une centrale photovoltaïque : avenant au projet de la promesse de bail

Monsieur Ferez :

Ça concerne la centrale photovoltaïque avec cet avenant au projet de la promesse de bail. Cette promesse qui avait été signée le 5 juin 2019 entre la commune de Waziers et EDF renouvelable.

Il y a eu un premier avenant qui avait été signé le 12 juillet 2019 et qui portait sur les modifications parcellaires.

Suite à cette signature de promesse, il y a eu ce développement projet avec le lancement d'études techniques et environnementales, puisque c'est une obligation réglementaire à ce titre-là.

Aujourd'hui, il y a eu donc des caractéristiques et des coûts des projets qui ont été affinés, en particulier justement sur la performance des moyens qui sont en augmentation au fil des années.

Ce qui nous est demandé aujourd'hui, c'est d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant numéro 2 qui modifie la promesse de bail qui sera fixée à 30 ans, prorogeable sur quatre périodes successives de cinq années, ce qui peut porter à un total de 50 ans.

Et aussi pour modifier le loyer initialement prévu. Aujourd'hui, ce qui est demandé, c'est de pouvoir avoir les 80 % du montant des loyers qui soient versés sous la forme d'une avance à l'ouverture du chantier, ce qui représente 73 000 euros par hectare.

Donc, on est sur un total 7,65 hectares, ce qui nous fait une somme de 558 450 euros.

Et sur les 20 % restants du montant, c'est-à-dire percevoir les 1 000 euros par an et par hectare.

Monsieur le Président :

Oui, Monsieur Michon.

Je vais peut-être compléter avant de vous donner la parole pour dire qu'il y aura une réunion d'échanges le 2 décembre à l'école Copernic, ce sera annoncé dans le prochain journal municipal, pour que les habitants puissent discuter et que les membres de la commission où ça a été traité ont eu le dossier à quelques éléments, dont les coordonnées de Madame

Tassel d'EDF Énergies renouvelables, que vous pourriez contacter. Je sais que Monsieur Michon l'a fait... Pour être complet sur la question. Monsieur Michon, allez-y.

Monsieur Michon :

D'abord une mise au point sur votre déclaration sur les commerces. Nous avons là la délibération qui a été prise l'année dernière. Et la délibération de l'année dernière limite bien à 5 dimanches par an en disant effectivement, ce que j'ai dit tout à l'heure, qu'on prend cette délibération, mais que bien évidemment, les décrets peuvent faire en sorte qu'il y a beaucoup plus d'ouverture, mais c'est bien 5 dimanches par an.

Monsieur le Président :

Je vais vous répondre tout de suite là-dessus, parce que moi, j'ai vérifié aussi de mon côté. Le 8 novembre 2018, vous étiez là, Monsieur Bachiri était là. On a voté pour 12 dimanches. Vous étiez tous présents. Il n'y a pas d'absents. C'était 12 dimanches. Pendant des années, Monsieur Bachiri a voté quelque chose que, je veux bien le croire, il n'a pas compris qu'il le votait, puisqu'il est contre, et je ne remets pas ça en question. Mais il a voté. Je vais terminer là-dessus.

Monsieur Bachiri :

Mais c'est la façon dont vous le dites. Vous pourriez comprendre les choses mieux que moi ?

Monsieur le Président :

Non, mais vous avez voté quelque chose... Je ne vous donne pas la parole, Monsieur Bachiri. Je vous dis simplement que vous avez voté quelque chose pendant des années. Peu importe, aujourd'hui, vous clarifiez votre situation, et c'est tout à votre honneur. Il n'y a pas de souci. Mais l'an dernier, puisqu'à l'époque, vous nous avez dit "il faut passer à 5", on a dit "oui, pourquoi pas, on y réfléchit". J'ai été étonné de votre vote, Monsieur Michon, de votre groupe l'an dernier parce que vous n'avez pas bronché, vous n'avez pas posé de questions là-dessus, alors que je vous avais précisé déjà à l'époque que d'habitude, c'était 12, on était passés à 5.

Monsieur Michon :

Quand vous dites que vous avez expliqué, on a l'intégrale du conseil municipal, vous n'expliquez pas, vous ne dites pas, nulle part, qu'avant, c'était comme ça. Non, non, ce n'est pas écrit.

Monsieur le Président :

Mais depuis des années, vous proposiez à 12.

Monsieur Michon :

On regardera sur le reste, mais je sais ce que j'ai voté l'année dernière.

Monsieur le Président :

J'ai le tableau. Le 8 novembre 2018, c'est bien écrit jusqu'à 12 dimanches.

Monsieur Michon :

Je vais reprendre les délibérations. Ne vous inquiétez pas, je les ai aussi. Et on reviendra dessus.

Monsieur le Président :

Allez-y, sur le photovoltaïque.

Monsieur Michon :

Sur la centrale photovoltaïque, je me suis renseigné, parce que comme je n'ai eu aucune explication vraiment plausible à la réunion, au grand projet qu'on a eu sur cette question-là, je me suis renseigné.

Bien évidemment, la dame que je connais, elle me dit : "Je ne suis pas financière, mais en gros, l'idée, c'est ça. On considère que l'argent se déprécie chaque année de 3 %. On fait un calcul qui fait que la différence, le delta, il ne serait que de 70 000 euros sur l'ensemble du dossier, selon ce qu'on fait."

Or, j'ai regardé les tableaux qu'on nous a donnés. Et j'ai une question très précise à vous poser, c'est : si on ne prend pas les 80 %, est-ce qu'on va réellement toucher, et c'est ce qu'il y a indiqué là, dans le tableau qu'on m'a donné, chaque année, 38 000, 39 000, 40 000, 41 000 et 42 000 euros ?

C'est le tableau qu'on nous a donné. On nous a dit : "Si vous ne prenez rien, vous allez avoir ce montant."

Moi, je suis bête et discipliné. Vous savez, je suis aussi un peu pointu en mathématiques. Je me suis amusé. Je vais mettre mes lunettes, parce que ce sont des petits chiffres. Je me suis amusé à regarder le tableau. Le tableau, on me dit, la première année, vous aurez 38 000 euros. Très bien.

Je regarde la ligne d'en dessous. Vanne partenaire, 37 000. Il y a déjà 1 000 euros qui ont disparu.

Puis je continue comme ça. Au bout de la dixième année, vous aurez 39 000 euros et si j'ajoute 39 000 euros à tous les chiffres qu'on m'a donnés avant, j'arrive à 387 000 euros.

Je regarde ce qu'on nous donne dans le tableau, vanne partenaire, 333 000 euros.

Alors, ma question est très précise. Si ce sont les chiffres, et je pense qu'EDF ne nous a pas donné un tableau avec des chiffres faux... Je pense qu'EDF nous a donné un tableau qui va être l'échéancier de ce qu'on va réellement percevoir année par année.

Je confirme ce que j'avais dit à la Commission des grands projets, en clair : on va nous donner exactement 559 000 euros. C'est un emprunt. C'est-à-dire qu'on nous donne 559 000 euros. On va perdre quand même une somme assez importante, puisque le calcul nous amène en gros à 1 147 500 euros.

Si on prend les 589 000 euros, plus les 1 000 euros par an, on va arriver à un montant de 788 500 euros. Je parle en chiffre exact. C'est même plus qu'on nous donne, quand on regarde ce qu'ils nous donnent. On arrive à 716 000, contre les 788 500, en chiffres réels.

Ce qui veut dire que là encore, on a un delta d'à peu près 350 000 à 400 000 euros. Moi, je veux une réponse précise.

La signature de ce contrat : est-ce que c'est les chiffres qui sont dans ces colonnes-là ou est-ce que c'est un autre chiffre ?

Et à ce moment-là, je souhaiterais avoir la note très précise d'EDF pour pouvoir me prononcer. Et je demande qu'on reporte cette délibération puisque jusqu'à maintenant, nous n'avons pas eu de chiffres précis sur la manière dont ça se passe.

Monsieur le Président :

Encore une fois-là, je suis quand même surpris parce qu'au mois de juin, on donne les explications. Effectivement, ce n'était pas précis comme ça. On a une note de synthèse qui explique bien les choses que vous avez depuis une semaine. Il y a une commission des finances, où vous pouvez poser ce genre de questions. Ce que j'ai expliqué en Commission...

Monsieur Michon :

Non, Monsieur, s'il vous plait, s'il vous plait.

Monsieur le Président :

Allez-y.

Monsieur Michon :

Vous avez été pendant des années un spécialiste de ne poser aucune question à la commission des finances pour les réserver au conseil municipal. Alors moi, j'ai pris exemple sur vous.

Monsieur le Président :

D'accord.

Monsieur Michon :

Moi, je suis allé à l'école là. À tout âge, on apprend. J'ai bien appris la leçon.

Monsieur le Président :

Donc, vous voulez faire de l'obstruction sur le dossier, vous voulez qu'on le reporte à un moment ?

Monsieur Michon :

Non, non, non

Monsieur le Président :

Ah si, c'est ça qui se passe.

Monsieur Michon :

Je veux avoir des informations exactes. Je ne les ai pas pour l'instant. Je vous pose une question précise. Alors, je vous pose à vous puisque Monsieur Ferenz m'a dit : "Je n'ai pas participé à la réunion. Je ne peux pas y répondre."

Donc, c'est vous qui avez participé.

Est-ce que les chiffres qui nous sont donnés dans les colonnes qui sont-là sont les chiffres exacts de ce que nous allons percevoir année par année ?

Monsieur le Président :

Ce qui fait foi pour moi, c'est la fin du tableau, je veux bien qu'on le mette à l'écran.

Monsieur Michon :

Non, non, je vous pose une question précise, Monsieur Desmons.

Monsieur le Président :

Pour moi, c'est les 559 000 euros la première année, plus le loyer de 1 000 euros par hectare par an. Donc après le chiffre-là, les tableaux, c'est une illustration, mais pour moi, ça doit coller. Si ça ne colle pas, je le dis...

Monsieur Michon :

Non, ça ne colle pas. Je refais tous les calculs, ça ne colle pas. Et ça se voit à l'œil nu. Regardez, vous avez les tableaux sous les yeux.

La première année, on vous dit : Flux partenaires 38 000 euros, la deuxième année, Flux partenaires 38 000 euros qui s'ajoutent aux 38 000 euros précédents, ça devrait faire 76 000. Non, on est à 74 000.

Donc dès la première année, il y a 2 000 euros de différence.

Et quand vous allez, et vous faites les calculs, jusque les 30 ans, c'est des sommes colossales qu'il y a de différence.

Donc, je voudrais savoir très clairement si nous allons percevoir tous les ans les montants qui sont-là, il ne faut surtout pas prendre l'avance.

Faites un emprunt de 550 000 euros à l'Agence France Locale et à un demi pour cent, vous allez gagner 2,5 % de taux d'intérêt, et on le votera.

Monsieur le Président :

Je vous propose que du coup, on profite de la visite de Madame Tassa le 2 décembre pour discuter du dossier. Et comme ça, on va reporter de nouveau pour le 16 décembre cette délibération.

Monsieur Michon :

Il faut quand même que l'on puisse se prononcer.

Monsieur le Président :

C'est une décision importante. Vous avez raison, on aurait pu faire autrement, mais on va faire comme ça. Pas de souci. Madame Poulain.

Madame Poulain :

Oui, je vais même aller plus loin, parce qu'en fait, on ne regarde que la deuxième proposition là.

Mais dans la première, déjà, on met 1^{ère} année 38 000 euros. Déjà 5 000 euros x 7,65, ça fait 38 250, parce que 250 euros, c'est 250 euros. Mais à l'échelle de 30 ans, ça chiffre assez rapidement.

Donc, j'aimerais bien avoir les chiffres précis, et dans la mesure où on devait voter 5 000 euros par hectare et par an, pourquoi est-ce que les années 1, 2, 3, on est à 38 000, ensuite,

on passe à 39 ? Je pense que j'ai la réponse, je pense que c'est parce qu'il y a prise en compte d'un taux d'indexation qu'on ne nous fournit pas.

Donc moi, quand j'ai des tableaux comme ça, vous voyez, je prends mon petit classeur Excel, et puis j'essaie de refaire les formules. Alors forcément, je ne tombe jamais sur le même résultat, parce que ce n'est pas possible. Donc impossible pour moi de calculer la valeur actualisée nette que vous nous proposez là.

D'ailleurs, j'avais une deuxième remarque, c'est que la première fois qu'on a passé la délibération, on avait un avenant au bail qui nous a été proposé avec l'écriture juridique de la proposition qui était faite.

Là, on a bien compris qu'il fallait ajouter la notion de valeur actualisée nette pour comprendre les tarifs qui nous étaient proposés. Sauf, qu'on ne nous repropose pas de nouvelles écritures de ce bail, de cet avenant.

Or, juridiquement, si on s'en tient à ce qui était proposé la première fois, le prix qui est proposé, c'est 5 000 euros par hectare et par an pendant 30 ans. Et là, ça fait 1 147 000 euros. Voilà.

Monsieur Bachiri :

Et donc en complément de ce que vient de dire Ophélie...

Monsieur le Président :

Monsieur Bachiri.

Monsieur Bachiri :

Pardon. Attendez.

Monsieur le Président :

Non, allez-y.

Monsieur Bachiri :

En complément ce que dit Ophélie, nous, on allait vous demander le report de ce point-là. Du coup, on accompagne la demande de Monsieur Michon, il faut le reporter. Je répète, quand on est ici, on est là pour défendre les intérêts de la Ville.

Aujourd'hui, tout n'est pas en face de nous. Il faut avoir un débat de franchise là-dessus. C'est quelque chose qui va nous prendre 30 ans et potentiellement avec quatre fois cinq ans possible, c'est-à-dire qu'on peut aller à 50 ans. Et ça veut dire qu'on n'a pas la main, dès qu'on aura signé. Prenons le temps avant de le signer. Je sais, ça peut peut-être vous intéresser d'avoir une somme comme celle-là, mais franchement, posons-nous d'abord les bonnes questions. J'ai cru comprendre que c'était OK pour vous. Il faut reporter ce point à l'ordre du jour. Mais voyons-nous de façon collective là-dessus, posons-nous toutes les bonnes questions à un moment donné, et qu'on arrive avec la bonne délibération, parce que ça commence à devenir un peu cocasse. Au bout de la troisième délibération, on n'aura peut-être même pas voté le truc.

Monsieur le Président :

Vous savez, sur ce genre de projet, le partenaire, il peut aussi dire : "Bon, ça commence à bien faire. Je vais aller m'installer ailleurs." C'est pour ça que je regrette que vous n'ayez

pas demandé des précisions supplémentaires, que vous n'avez pas appelé directement, pour qu'on sorte de ça une bonne fois pour toutes.

Madame Poulain :

C'est une blague ? Lundi, moi, en commission des finances, j'y étais. J'ai demandé des explications. Je vous ai dit que je n'avais pas compris le mode de calcul et comment c'était fait, vous ne m'avez pas expliqué pour autant.

Elles sont où, les explications ?

Si on refait une réunion, est-ce qu'on peut avoir quelqu'un qui soit compétent en finances et qui sache nous expliquer les calculs ?

Monsieur le Président :

On va profiter de ce déplacement de Madame Tassel pour voir directement avec elle, comme ça, ça sera très clair.

Cette délibération est reportée.

Cités Éducatives : Création d'une caisse des écoles commune aux villes de Douai et Waziers afin de porter le dispositif

Monsieur le Président :

C'est un aspect juridique, ça a dû être expliqué dans la commission concernée, il y a une dizaine de jours, je pense, sur la création d'une caisse des écoles.

Il y a déjà une caisse des écoles ici, à Waziers qui permet de porter le programme de réussite éducative.

La suggestion de l'État, la demande de l'État pour pouvoir porter le dispositif de Cités Éducatives, c'est de créer une caisse des écoles, dont vous avez les statuts qui ont été proposés au conseil municipal de Douai le 22 octobre, qui a été voté en l'état. Ils attendent notre délibération de notre côté pour valider juridiquement.

C'est un outil juridique rattaché au budget de la ville de Douai, on pouvait avoir le choix entre Douai et Waziers, qui va permettre de gérer les fonds, de réunir les personnes, pour décider de cette affectation des fonds.

Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ? Ça avait été évoquée en commission. Monsieur Michon ?

Monsieur Michon :

On n'a pas pu être présents en commission, on l'a expliqué.

Mais je connais très bien le problème et ça ne nous surprend pas qu'il y ait cette demande. J'ai été même surpris qu'on ne l'ait pas eu avant. Puisque c'est le principe même de la Réussite Éducative et de la Cité Éducative. Les deux.

Sur cette délibération, il n'y a pas de problème, on va la voter. Mais après ce vote-là, je souhaiterais une suspension de séance.

Monsieur le Président :

Je vais aborder le fait que... Si vous voulez une suspension de séance, c'est peut-être par rapport à ça.

On peut passer au vote là-dessus ou est-ce qu'il y a des questions ? Non ?

Alors, qui est contre ce dispositif, cette création de caisse des écoles ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

OK, c'est adopté à l'unanimité.

J'accepte votre demande de suspension de séance. Il est 20 h 08, on se dit 20 h 15 ? Ou plus tôt, si vous avez besoin de moins ?

Désignation des délégués siégeant au conseil consultatif de la Caisse des Ecoles intercommunale

Monsieur le Président :

Alors, le point suivant. S'il vous plaît. C'est la désignation des délégués siégeant au conseil consultatif de la Caisse des écoles intercommunales qu'on vient de valider, juste avant. Il faut désigner deux représentants de la commune de Waziers au sein de la Caisse des écoles de Douai-Waziers.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Monsieur Michon ?

Monsieur Michon :

Oui, nous aurons deux candidats également pour ce vote.

Ce sera moi-même et Madame Ophélie Poulain.

Monsieur le président :

D'accord.

Alors, de notre côté, nous allons proposer Catherine Margonelli, adjointe aux écoles, et Madame Marie-José Caron.

Je précise aussi qu'à Douai, vous avez compris, par rapport aux statuts de la Caisse des écoles, ce sont deux élus en plus du maire. Le maire de Douai président, le maire de Waziers vice-président. Vu la taille des communes, ça paraissait assez logique.

Du coup, il y a le maire, plus deux conseillers municipaux d'une ville, pareil pour l'autre ville.

La ville de Waziers étant plus petite, elle est quand même représentée de la même façon.

Et ensuite, nous avons le directeur de la Caisse des écoles et six membres élus par les sociétaires réunis en assemblée générale. C'était pour préciser un petit peu la composition.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques avant de passer au vote sur ces élus ? Non ?

Étant donné la nouvelle information de cette proposition, on ne pensait pas qu'il y aurait une liste, on va mettre en place une suspension de séance de notre côté.

Il est 20 h 15, on reprend à 20 h 20 ?

On va reprendre la séance.

Vous soumettez une proposition commune que les deux conseillers municipaux, en plus du maire, moi, qui représente la Ville de Waziers à la Caisse des écoles, soient Monsieur Michon et Madame Poulain.

Le groupe majoritaire Via Waziers propose toujours Madame Margonelli et Madame Caron.

Je vous propose de passer...

Qui est pour la liste Madame Margonelli, Madame Caron ?

Quinze personnes qui désignent ces deux représentants-là.

Qui est pour la liste Madame Poulain et Monsieur Michon ?
Douze personnes.
Ce sont Madame Margonelli et Caron qui sont désignées.
Vous n'avez pas votre micro, Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

L'élection se fait au reste le plus fort. C'est comme aux municipales.
Au premier tour, effectivement, vous avez un élu. Et puis, après, on va recompter. Au deuxième tour, c'est nous qui aurons un élu.

Monsieur le Président :

Oui, vous avez raison.

Monsieur Michon :

C'est la règle. Ne me le faites pas à moi, Monsieur Desmons.

Monsieur le Président :

Qui était votre tête de liste ?

Monsieur Michon :

C'est moi.

Monsieur le Président :

C'est vous, Monsieur Michon. D'accord.

Monsieur Michon :

Donc il y aura Madame Margonelli et Monsieur Michon d'élus.

Monsieur le Président :

C'est acté. Très bien.

Convention de mise en œuvre du dispositif “Petits Déjeuners”

Monsieur le Président :

On va l'afficher à l'écran. Je ne vais pas forcément rentrer dans les détails.

L'idée, c'est de rajouter une disposition sociale, quelque chose qui va permettre dans les écoles volontaires, et elles le sont toutes, on discute avec les directeurs, les enseignants, sur des petits déjeuners le matin, à la fois sur le temps d'accueil et sur le temps scolaire.

Ce serait pour démarrer dans quelques semaines, le temps de s'organiser. Mais pour aller dans ce dispositif, il faut m'autoriser à signer la convention.

On est sur 1,30 euro de participation de l'État pour cela.

Je ne sais pas si j'ai dit l'essentiel. Ça a dû être évoqué, ~~pareil~~, en commission. C'est acté ce soir, cette belle initiative va permettre aux enfants de la ville de pouvoir bénéficier de ce petit déjeuner.

Madame Parnetzki :

Nous avons réfléchi à cette mise en place. Ce qui nous avait arrêtés, c'était le temps nécessaire pour faire le petit déjeuner dans des conditions optimales, avec une éducation à l'alimentation.

Le faire tous les jours nous semble à terme voué à l'échec. Notre réflexion s'était portée sur une mise en place une fois par semaine, par niveau, dans un premier temps, et d'en tirer les enseignements. Je n'ai pas pu participer à la commission, et Monsieur Verez aussi, et c'est dommage, nous aurions pu nous exprimer sur cet avis.

Nous sommes étonnés que les directeurs d'école, surtout en primaire, aient donné leur accord pour le faire tous les jours, même si cela ne prend qu'un quart d'heure, et c'est le minimum, cela leur fera perdre, avec le temps de déplacement, une heure trente de cours par semaine.

Madame Margonelli :

Pourquoi « temps de déplacements », Madame Parnetzki ?

Madame Parnetzki :

Étant donné que je n'étais pas là à la réunion, ça voudrait dire que les enfants vont manger dans la classe ?

Madame Margonelli :

Oui. Alors, ce n'est pas un petit-déjeuner comme on l'entend. Un produit laitier, une brique de lait, ou un fruit sous forme de briquette de jus de fruits. Et puis, un produit céréalier.

Madame Parnetzki :

Mais le nettoyage des mains avant, nettoyage des mains après ?

Madame Margonelli :

Je vais me faire l'avocat du diable. Ça se fait déjà avec la Covid. Le lavage des mains se fait à l'entrée de la classe.

Après, il faut réfléchir. Il y a une réunion qui est prévue avec les directeurs d'école la semaine prochaine. Après, il faut réfléchir à simplifier les choses, c'est-à-dire à ne pas donner des choses salissantes, difficiles à manger, difficiles à ouvrir, des choses qui puissent permettre aux enfants d'être autonomes dans la prise du petit-déjeuner.

Monsieur Michon :

J'avais cru comprendre, mais on a mal compris, qu'il s'agissait de petits-déjeuners éducatifs, c'est-à-dire que vraiment faire de la diététique, de l'information, de la conviction auprès des enfants. C'était, avec Madame Morantin, ce qu'on avait travaillé à l'époque, et on avait vite vu qu'effectivement, c'était un peu compliqué de le faire tous les jours.

Mais ceci étant dit, ça n'a rien à voir avec ce que nous, on pensait faire.

Mais on va bien évidemment voter pour, il n'y a pas de souci, mais ça ne correspond pas vraiment à ce que nous, on avait pensé mettre en place. Je voulais le signaler.

Monsieur le Président :

On peut passer au vote ? Qui est contre la signature de cette convention ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

C'est adopté à l'unanimité.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des attributions exercées au nom de la commune prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Président :

Ce sont les décisions que j'ai prises dans le cadre de l'article L21-22 du CGCT. Ils sont à l'écran. Je vais assez vite.

La société Pitney Bowes, un contrat de location du 20 septembre 2021, 19 septembre 2022, 868 euros TTC.

Le règlement dans l'affaire Waziers-Desmons. Évidemment, c'est l'affaire d'Aldi où j'avais, à titre personnel, déposé un recours contre l'installation de ce magasin. Depuis, il s'est fait. On ne va pas revenir sur l'histoire là-dessus. Mais du coup, les factures du 17 mars 2020, du 22 mai 2020, d'un montant de 2 000 et 1 200 euros ont été réglées récemment.

Nous avons souscrit à l'abonnement au fameux portail Familles, dont j'ai eu l'occasion de dire à la CAF, sur la partie Bel-Ami, que c'était un outil assez compliqué à mettre en place et à utiliser. On en a déjà parlé ici aussi. Et c'est là où la période, c'est bien du 1er septembre 2021 au 31 août 2022, pour un montant de 1 347,26 euros.

Il y a l'assistance et la maintenance de tablettes tactiles VIP Concept pour 427,13 euros. Ce sont les tablettes qui servent justement pour les ACM.

De souscrire une assistance avec OPERIS, qui est tout ce qui est dématérialisation pour le service urbanisme. C'est une maintenance de 1 080 euros.

Un contrat d'entretien avec la station de relèvement du béguinage pour 1 310 euros hors taxes. Et puis de renouveler l'adhésion à Douaisis Initiative pour 500 euros. Je précise à cette occasion-là qu'on les a relancés, parce qu'on n'avait pas été sollicités du tout pour participer à des comités. Ce qu'on avait demandé quand il y a des Waziérois qui se présentent. Depuis qu'on a voté la délibération, il n'y a pas eu de projet Waziérois qui s'est présenté à Douaisis Initiative. On va relancer. C'est un très bon dispositif. On va relancer la communication. Il faut que les gens le sachent. C'est un dispositif intéressant, mais qui n'a pas été utilisé récemment.

Je complète avec une information sur le marché public 2021-011.

Habituellement, il se trouve, ce marché, dans le dossier du conseil.

Ce n'est pas une obligation qu'il soit écrit, mais on va le mettre à l'écran. Comme ça, c'est une pièce que vous avez devant les yeux.

C'est une information sur le marché du colis de Noël, où le prix était à 50 % du critère, la qualité des produits 30 %, les conditions de livraison à 10 %, les circuits courts et développement durable à 10 %.

Ça a été mis sur la plateforme du CDG. On a reçu deux offres de Noyal distribution qui est un acteur historique du colis, et on avait une offre supplémentaire de Leclerc.

Au regard des critères, c'est ce dernier, Leclerc, qui a obtenu le marché pour un montant de 26 367 euros TTC.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur le marché public, qui complète le point 22.

Est-ce qu'il y a des questions diverses ? Ou est-ce qu'il y a des remarques sur le point 22 ?

Madame Poulain, allez-y.

Madame Poulain :

C'est juste une remarque, c'est que comme vous nous amenez le document là, est-ce que vous pouvez nous l'envoyer aussi par mail ? Je le demande officiellement, parce que c'est toujours difficile d'avoir les pièces à postériori.

Questions diverses

Monsieur le Président :

Pas de souci. Monsieur Michon, Madame Parnetzki.

Monsieur Michon :

J'ai trois questions diverses et Madame Parnetzki complétera après moi.

J'ai été sollicité par plusieurs personnes, comme quoi vous aviez supprimé la mise à disposition du véhicule pour les anciens ou les personnes en difficulté pour les courses et aller à la pharmacie, etc.

Je rappelle quand même que le véhicule publicitaire qui a été initié avait pour objectif celui-là également. Donc, je ne comprends pas qu'on l'ait supprimé. Ça, c'est ma première question. La deuxième question, j'ai été aussi par les anciens surtout, mais par d'autres personnes aussi, qui m'ont fait part de leurs difficultés sur l'utilisation du standard de la mairie, puisqu'on est passé à un standard complètement dépersonnalisé où il faut faire le 1, le 3, le...

Je sais que s'ils attendent un peu, ils vont au bout... Ils auront une ou un interlocuteur au bout du fil. Mais, vous savez, je prends par exemple avec les portables, les anciens n'arrivent pas à retrouver le clavier pour faire les numéros et quelquefois, ils appellent je ne sais combien de fois pour pouvoir avoir cette utilisation.

Moi, ça m'inquiète également.

Même remarque également sur les informations, tout passant par Internet. On a beaucoup d'anciens et d'autres personnes qui disent : "On n'est jamais au courant en temps et en heure. On a un certain nombre de problèmes sur la communication." Alors, je crois qu'il y a des choses à réfléchir là-dessus.

Madame Parnetzki :

Je pose mes questions ou vous répondez à Monsieur Michon ?

Monsieur le Président :

Allez-y, allez-y.

Madame Parnetzki :

Je vais déjà remercier Madame Margonelli de m'avoir envoyé le compte-rendu de la réunion parce que, je suis désolée, j'avais une autre réunion prévue beaucoup avant.

Alors, si c'est possible d'avoir un calendrier avec les réunions, ça serait bien parce qu'on a aussi d'autres activités. Et puis, en plus, je travaille.

Donc, je ne suis pas allée à la réunion. Je voudrais savoir : pendant la période du cirque, vous avez donné des tickets de 2 euros pour les gens qui avaient au moins trois enfants. Je voudrais savoir si on a voté les 2 euros parce que ça ne me dit rien et on n'en a pas parlé. J'ai regardé dans le compte-rendu, ce n'est pas noté, les 2 euros.

Monsieur Dogimont :

Non, ça, c'était convenu, alors ça a été fait différemment. C'était convenu avec le cirque, en fin de compte, lorsqu'ils sont venus. On a négocié, en fin de compte, un tarif. Ils n'avaient pas de tarif famille. Donc, pour avoir un tarif famille avantageux, pour faire une réduction, ce n'est pas la commune qui a mis les 2 euros, c'est, lorsqu'il y a une famille, on avait donné cette possibilité qu'ils obtiennent 2 euros de réduction, en présentant le flyer. On leur a dit qu'on leur faisait la publicité. On mettait tous les flyers dans toutes les écoles et, comme ça, les parents pouvaient bénéficier de cette réduction de 2 euros. Et on s'est dit, en même temps, que c'était toutes les familles waziéroises. Nous, en plus, on a distribué ce flyer.

Madame Parnetzki :

C'est un petit peu moche parce que les gens pensent que c'est la mairie de Waziers qui a donné les 2 euros. Ils sont venus me voir.

On m'a dit : "Pourquoi, moi, je n'ai pas eu 2 euros ? C'est la mairie qui le donne." Donc, si c'était mensonger, c'est quand même incroyable.

Monsieur Dogimont :

Quand vous dites : "C'est la mairie qui le donne ?"

Madame Parnetzki :

Les gens, on leur a dit : "Les 2 euros, c'est la mairie qui vous l'offre."

Monsieur Dogimont :

Non, pas du tout.

Madame Parnetzki :

Je veux dire, si vous l'offrez, c'est que vous l'avez payé ?

Monsieur Dogimont :

Non, j'ai dit que, lorsqu'on donnait ce flyer, en caisse vous aurez une réduction de 2 euros sous la présentation du flyer. C'était ce qui était présenté.

Madame Parnetzki :

Les gens ne m'ont pas dit ça. Ils m'ont dit que c'était la mairie qui leur offrait 2 euros. Donc, c'est ce qu'on m'a dit.

Après, une autre petite chose. J'ai appris, mes sources sont bonnes, il y a eu un vol de tablettes à l'école Guironnet, juste le premier jour des vacances, si je ne me trompe pas.

Qu'en est-il ? Est-ce que vous avez donné d'autres tablettes à l'école parce qu'apparemment, tout a été volé ?

Et je pense qu'il y a une vidéo devant l'école, peut-être qu'on a trouvé la personne, je ne sais pas. Rémi va me le dire. Je dis Rémi parce qu'on se connaît depuis longtemps.

Et la dernière chose, c'est que je voulais dire qu'il y avait une chaîne humaine le 13 novembre. Notre député, Alain Bruneel, fait une chaîne humaine autour de l'hôpital. Étant donné qu'on a voté l'autre fois une délibération, j'espère que tout le monde sera présent pour entourer l'hôpital de Dechy. C'est le 13 novembre à 10 heures.

Monsieur le Président :

Je vais répondre à toutes les questions qui n'ont pas déjà eu de réponses et les élus pourront compléter si besoin, si j'ai oublié des choses.

Sur les tablettes de Guironnet, effectivement, on l'a su assez rapidement. C'est les tablettes d'entrée de gamme qui ont été volées et du coup, l'occasion, ça avait été discuté en fin d'année, au conseil d'école qui a dû se tenir en juillet, de regarder. Ils voulaient profiter de l'occasion pour prendre un modèle plus élevé qui pourrait être plus compatible avec le serveur Kwartz, etc. Du coup, en remplacement, on a regardé cette possibilité-là. Moins de tablettes, mais plus onéreuses, entre guillemets.

Sauf qu'il y a la question de la franchise qui n'est pas neutre. Quand on a un vol comme ça, il y a 2 500 euros de franchise. Finalement, pour 3 500 ou 3 900 euros de tablettes, c'est une perte. La ville va devoir compenser à ce niveau-là. Le sujet est en cours d'étude. Ça vous sera indiqué à la prochaine commission jeunesse, etc. J'imagine que Madame Margonelli et Charlet, qui travaillent là-dessus, pourront vous donner des infos, mais on est bien conscients et ce n'est pas oublié.

Sur les calendriers avec les réunions, j'en profite pour vous dire qu'on fait beaucoup de réunions. Ça n'empêche que du coup, les conseils municipaux durent quand même assez longtemps. Mais c'est bien, il y a du débat et des échanges. Je redis par rapport au petit report, au sujet qui a été évoqué tout à l'heure, il faut qu'on améliore les choses pour que tout ça soit anticipé sur les réunions.

Mais effectivement, j'ai essayé cet été, on l'avait fait avant, de donner les dates de conseils municipaux, les dates de commissions.

Après, oui, souvent, ça arrive, des changements d'heure, etc. Parce que quand on veut trop anticiper, après, il y a des choses qui nous tombent dessus et on est obligés de déplacer. Je pense quand même qu'il vaut mieux faire ça et déplacer après que de dire au dernier moment... Je pense aux commissions des finances, à un moment donné, on recevait quatre, cinq jours avant. Commission des finances, on se doutait que c'était en général avant un conseil municipal. Je prends note, et on va essayer d'être encore meilleurs sur le sujet, même si je pense qu'il y a des choses intéressantes qui sont faites.

Sur l'information en temps et en heure pour les aînés, les anciens, c'est ça que vous avez sous-entendu, Monsieur Michon, on a les totems qui sont, bien sûr, l'entrée de ville. On essaye de tout mettre dans le journal municipal. Dans certains cas, oui, il y a moins de cartons papiers qui partent avant. Les totems, il y en a devant la bibliothèque, il y en a à certains endroits où les gens passent quand même. Mais les panneaux d'information vont répondre aussi à ça, puisque ça va être à des endroits stratégiques de la ville où les gens pourront le voir.

Sur la mise à disposition du véhicule, ça a été évoqué en... Je crois que Monsieur Idlhadj n'était pas à la première réunion là-dessus du CCAS, et Madame Desort n'est pas là ce soir, mais ça a été évoqué, de travailler sur un système de substitution avec le CCAS. On y travaille encore. Le véhicule publicitaire, oui, c'est une chose d'avoir ce véhicule-là, mais ce n'est pas le véhicule en lui-même qui pose soucis, c'est le personnel, c'est le service technique, c'est l'organisation. Quand le chauffeur fait ça, il ne fait pas autre chose. Il faut rationaliser un petit peu les choses là-dessus. Ce n'est pas un sujet qu'on oublie. C'est dans notre programme, de toute façon. On trouvera un moyen de le mettre en place. En tout cas, en mode Covid, ça se justifiait moins. Effectivement, on a arrêté au mois de juin.

(inaudible : pas de micro)

C'est un problème d'organisation.

Monsieur Mascarte :

Disons que c'est soit un problème RH, soit un problème d'économie. Problème d'organisation, on peut l'entendre également. Organisation, oui, organisation.

Monsieur le Président :

C'est la même chose, c'est la même chose.

On a un programme à faire. Évidemment, il faut faire des choix, à un moment donné.

Sur le standard de la mairie, en tout cas, ça a amené une grande amélioration de l'organisation des services. Je pense que vous êtes conscients des problèmes que ça pouvait occasionner quand tous les téléphones sonnent en permanence et qu'il faut se répartir.

Là, ça achemine directement à la bonne personne.

On va regarder pour améliorer encore un petit peu les choses. Peut-être qu'il faut arriver, si on ne tape vraiment aucun numéro, à un moment donné, que ça finisse par arriver sur quelqu'un. C'est peut-être configuré comme ça ou ça pourrait l'être. On va regarder pour améliorer ça. Ce n'est quand même pas complètement dépersonnalisé. On tape un seul chiffre et on tombe sur quelqu'un assez vite. Et au moins, on tombe sur la bonne personne. Quand on est une association, on sait qu'on veut parler à Madame Massala du secrétariat général ou au responsable financier. On peut passer directement. Et ça évite que la personne qui est en train de s'occuper d'une inscription en garderie soit obligée d'arrêter sa mission pour rediriger sur la bonne personne. L'un dans l'autre, je pense que les usagers sont gagnants, mais on va essayer de faire en sorte que ce soit plus simple pour les personnes qui sont un peu perdues par le système.

Je crois que j'ai répondu à vos questions. Monsieur Mascarte ?

Monsieur Mascarte :

Justement, toujours concernant les RH, j'ai eu écho, je ne sais pas si c'est une vérité, qu'actuellement, lorsqu'une femme de ménage était absente, la collègue appelait en mairie pour avoir un remplacement, et il n'y a pas de remplacement non plus. Par rapport à la personne qui travaille avec, qui travaille en duo.

C'est quoi ? C'est une nouvelle réorganisation ? C'est des économies de bouts de chandelles ? Voilà, c'est tout.

Monsieur le Président :

Je ne suis pas au courant. Je vais me renseigner, je vais vous faire une réponse.
Monsieur Bachiri, Madame Poulain.

Madame Poulain :

Je m'étonne que vous ne soyez pas informé parce qu'avant, on remplaçait un pour un. Il y avait des grosses difficultés même à faire les contrats au niveau des ressources humaines parce que c'était très compliqué de faire du remplacement un pour un, et décision a été prise de remplacer au bout de plusieurs jours d'absence, de ce que j'ai entendu également. Je ne sais pas si on a les mêmes sons qui nous parviennent. Je m'étonne que vous ne soyez pas informé.

Monsieur le Président :

Je ne voudrais pas dire une bêtise là-dessus. Vous posez une question, c'est le genre de question que vous auriez posée par écrit, vous auriez eu une réponse ce soir, donc je vous répondrai, au pire, au prochain conseil municipal, mais sinon vous aurez une réponse écrite avant. Monsieur Mascarte.

Monsieur Mascarte :

En conclusion, on est tous pour le bien-être de nos employés au niveau de la ville. On prend conscience du travail des employés et du soutien qu'ils peuvent avoir. C'est notre souci à nous. On se rapproche aussi bien des administrés que des employés.

Monsieur le Président :

Ce sera le mot de la fin. Monsieur Bachiri.

Monsieur Bachiri :

Ce n'est pas le mot de la fin sur le sujet, puisque c'est un autre sujet.

C'est juste pour vous dire que sur le compte rendu du PV, page 29, quand on parlait du quartier du Vivier, je vous avais dit que ce qui est important, ce n'est pas tant de parler de la situation à l'instant T, c'est de s'assurer qu'il y a une continuité de service dans ce quartier malgré le fait qu'on va arrêter ces immeubles. On a commencé à voir des morceaux de bois arrivés sur les fenêtres.

Concrètement, ça veut dire que le choix est fait de faire tomber ces immeubles, on l'avait tous compris.

J'avais cru comprendre aussi que quand on met des morceaux de bois, ça veut dire qu'on ne remet pas de nouvelles familles. Le mois passé, deux nouvelles familles sont arrivées sur le quartier de la rue de la Paix.

Et surtout, ce matin à la rue de la Paix, des poubelles ont été mises sur la place publique.

À 8 heures et demie, je passe par là et je vois ça, donc je prends la photo et j'interpelle directement la Norévie sur le sujet en disant : "Les personnes rentrent les poubelles", par contre, disent : "Je ne ramasse pas les détritues", ce qui peut s'entendre au final puisqu'elles ne sont pas payées pour ramasser les détritues et surtout à ramasser les incivilités de certaines personnes.

J'alerte la Norvège. La Norvège arrive l'après-midi avec une équipe pour nettoyer. Le service technique entre deux vient récupérer en début d'après-midi ce qui était à terre. Là où je parle de la continuité de service, c'est que depuis deux semaines, les immeubles étaient lavés tous les jours par une entreprise, chaque jour. Depuis deux semaines, ce n'est que le lundi et le vendredi. Si on s'arrête sur le fait de dire que c'est deux, qu'on rembourse au minimum ce qu'on prend sur cinq jours à ces habitants. Là où je vous demande d'être extrêmement vigilant, certes, ces immeubles vont tomber, mais chaque personne qui y habite paye un loyer tous les jours. Je vous demande, avec la Norvège, un, qu'ils nous répondent pourquoi de cinq, ils passent à deux, et sur les deux semaines où ils ont retiré la prestation, qu'on puisse au moins faire un prorata et qu'on rembourse. Les familles qui habitent à cet endroit-là ne sont pas les plus aisées, vous le savez, je pense. Et sur la rue de la Paix, il faut y mettre un point de vigilance, pas que des discours et de l'action sur le terrain.

Donc, j'aimerais bien qu'on soit plus proche des habitants de ce quartier. Ce n'est pas parce que les immeubles vont tomber qu'il faut qu'ils soient oubliés dès aujourd'hui. Je vous demande ce point d'alerte.

Monsieur le Président :

C'est noté, je vais rajouter ça au point que je dois voir avec la directrice dans quelques jours.

Monsieur Bachiri :

C'est à Madame Desrumeaux que j'ai envoyé le message. Comme ça, vous l'avez.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Merci.

Le prochain conseil municipal, vous l'avez bien vu dans vos courriers, ce sera le 16 décembre et pas le 17, puisqu'un conseil de l'Agglo a été mis au même moment. Je sais qu'il y a d'autres réunions à d'autres endroits. Ça devrait être en salle des réunions puisque cette salle sera occupée en partie pour le marché de Noël.